

Zone de Police Bruxelles Nord
Schaerbeek – Saint-Josse-ten-Noode – Evere



Plan Zonal de Sécurité 2020-2025

Table des matières

1	Introduction	3
2	Mission – vision - valeurs	3
2.1	Mission (ou objectifs)	3
2.2	Vision (ou méthode).....	4
2.3	Valeurs.....	4
3	Evaluation du PZS 2014-2017/2019	5
3.1	La lutte contre la fraude sociale – 2014-2017	5
	Contexte :	5
	Objectifs stratégiques fixés :	5
	Principaux résultats :	5
3.2	La sécurité routière – 2014 - 2019	6
	Contexte :	6
	Objectifs stratégiques fixés :	6
	Principaux résultats :	7
3.3	La lutte contre les cambriolages – 2017 - 2019	11
	Contexte :	11
	Objectifs stratégiques fixés :	11
	Principaux résultats :	12
3.4	Le développement d'une approche orientée vers les groupes d'auteurs en visant dans un premier temps le radicalisme – 2017-2019 ..	14
	Contexte :	14
	Objectifs stratégiques fixés :	14
	Principaux résultats :	14
3.5	Le développement d'une culture d'entreprise – 2014-2019	15
	Contexte :	15
	Objectif stratégique fixé :	15
	Principaux résultats :	15
4	Analyse de l'environnement	18
4.1	Le contexte démographique et sociétal	18
	Population	18
	La mobilité urbaine.....	19
	Synthèse.....	21
4.2	La criminalité objective.....	22
4.3	La criminalité subjective	24
4.4	Les dynamiques contraignantes de l'environnement.....	24
	1. Les évolutions institutionnelles.....	24
	2. ICT, la révolution numérique	26
	3. La notion de sécurité : public >< privé..	27
5	Déploiement zonal	28
5.1	Cadre organique >< cadre réel	28
5.2	Organigramme	28
5.3	Organisation.....	29
5.4	Normes minimales de fonctionnement	30
	1) Travail de quartier	30
	2) Accueil	31
	3) Intervention et surveillance générale ...	31
	4) Assistance aux victimes	33
	5) Recherche et enquête.....	34
	6) Maintien de l'ordre public	35
	7) Les services de circulation – 7 ^{ème} fonctionnalité de base.....	35
	8) Autres services opérationnels	36
5.5	Missions et tâches à caractère fédéral.	37
5.6	Action spécifique demandée par une commune de la zone	38
6	Les attentes et priorités des partenaires ..	39
6.1	La Police fédérale et le PNS	39
	Thématiques et phénomènes prioritaires au niveau du DirCo Bruxelles :	39
	Thématiques et phénomènes prioritaires au niveau de la PJF Bruxelles :	40
6.2	Le Parquet de Bruxelles.....	40
6.3	La Région Bruxelloise	40
6.4	Les autorités communales	41
6.5	La population	41
7	La matrice de décision	41
8	Les objectifs stratégiques	43
8.1	Le développement d'une approche multidisciplinaire en matière de criminalité.....	43
	8.1.1. Lutter contre l'insécurité dans certains quartiers de la zone en développant une approche multidisciplinaire (prévention, prévention, partenariat, réaction, suivi, communication). L'accent sera mis dans un premier temps sur :	43
	8.1.2. Le développement d'une approche multidisciplinaire des groupes d'auteurs via le projet targetting.....	43
8.2	Le renforcement de la sécurité routière et plus particulièrement les axes suivants :	43
9	Approbation du plan	44



1 Introduction

Depuis la constitution de la zone de police 5344, voici le cinquième plan zonal de sécurité qui court sur la période janvier 2020 à décembre 2025.

Pour rappel, la Loi sur la Police Intégrée du 7 décembre 1998 stipule que le Conseil Zonal de Sécurité est chargé de préparer, de définir et d'évaluer le Plan Zonal de Sécurité et cela, en tenant compte des priorités reprises au niveau du Plan National de Sécurité et donc de la Note Cadre. Le chef de corps porte quant à lui la responsabilité de l'exécution de la politique policière locale et donc plus particulièrement de l'exécution du Plan Zonal de Sécurité.

Concrètement, ce cinquième plan zonal de sécurité 2020-2025 tient compte de la circulaire interministérielle PLP 58 relative à la procédure de dépôt des plans zonaux de sécurité et de leur approbation par les Ministres de l'Intérieur et de la Justice. Il constitue un plan stratégique, c'est-à-dire qu'il met en évidence les objectifs stratégiques que la zone de police tendra à atteindre en collaboration avec ses différents partenaires durant les six années à venir tant au niveau de la sécurité générale de son territoire que de son fonctionnement interne.

La zone de police se veut être une organisation policière au service des citoyens en se montrant ouverte à l'innovation, au changement et à la transparence et en s'orientant vers la communauté, en étant guidée par l'information et en visant une gestion optimale. Ainsi, le plan zonal de sécurité intègre ces différentes notions pour le choix de ses priorités.

Le présent document comptera plusieurs parties, à savoir l'évaluation du précédent plan zonal de sécurité, les Mission – Vision – Valeurs prônées par la zone de police, l'analyse de l'environnement, le déploiement zonal, les principales attentes des partenaires en matière de sécurité, la matrice de décision, la présentation des priorités retenues, de leurs objectifs stratégiques visés et de leur mise en œuvre.

2 Mission – vision - valeurs

La mission, la vision et les valeurs sont les trois piliers de toute organisation. Elles permettent de mettre en évidence la ligne de conduite choisie par la zone et de montrer sa spécificité et elles déterminent une philosophie de travail qui guide le déploiement opérationnel et les principes de fonctionnement interne de la zone de police. Enfin, elles constituent le cadre de référence sur lequel s'appuie la recherche constante de l'amélioration de la qualité du service à la population et aux autorités.

2.1 Mission (ou objectifs)

En tant qu'acteur fondamental au sein de la fonction de sécurité intégrée et sous la responsabilité des autorités compétentes, la zone de police est un service public qui contribue à la qualité de la vie au sein des quartiers. Pour ce faire, elle accorde une importance particulière à la promotion de la tranquillité et de la salubrité publiques, à la maîtrise et à la lutte contre la criminalité, à la gestion de la mobilité et cela, en allant à la rencontre des préoccupations, des besoins et des attentes des citoyens.



2.2 Vision (ou méthode)

La zone veut réaliser sa mission grâce à une philosophie de police de proximité caractérisée par :

- une organisation décentralisée et territorialisée, axée sur une approche par quartier et reposant entre autres sur le travail de police de proximité et une polyvalence nuancée ;
- une approche proactive et préventive (au sens large) ;
- une approche intégrale et intégrée en partenariat avec les citoyens, les autorités et différentes associations concernées ;
- une volonté de placer le citoyen au centre de ses préoccupations et de rechercher les solutions adéquates ;
- une attention particulière aux phénomènes criminels affectant la vie des quartiers ;
- une volonté d'intégrer une dimension multiculturelle ;
- une attention particulière aux évolutions dans ces matières et aux initiatives développées à d'autres endroits ou à l'étranger.

2.3 Valeurs

Les valeurs constituent le cadre de référence de notre zone de police. Ce sont 8 valeurs qui ont été retenues et qui sont présentées sur base de l'acronyme « POLBRUNO ».

RESPECT
RÉSOLUTION DE PROBLÈMES
RESPONSABILITÉ
DISPONIBILITÉ
ESPRIT DE GROUPE
UNIFORME
INTÉGRITÉ
OUVERTURE D'ESPRIT

Signe de leur importance particulière, les valeurs font l'objet d'une réflexion approfondie dans le cadre du plan d'action « culture » menée par la zone de police qui est expliqué en détails dans la partie consacrée à l'évaluation du PZS 2014-2017/2019.



3 Evaluation du PZS 2014-2017/2019

Le plan zonal de sécurité fixe les priorités zonales en matière d'approche des phénomènes de criminalité et en matière de fonctionnement interne.

Initialement, le PZS 2014-2017 prévoyait 3 priorités, à savoir :

- La sécurité routière
- La lutte contre la fraude sociale
- Le développement d'une culture policière.

Pour la période 2017-2019, la zone a décidé de prolonger les plans d'actions relatifs à la sécurité routière et à la culture d'entreprise. Par contre, le plan d'action concernant la lutte contre la fraude sociale a été arrêté dans son développement même si les efforts en la matière ont été maintenus. Deux nouveaux plans d'action ont été introduits comme priorités à savoir : la lutte contre les cambriolages et le développement d'une approche des missions de police orientée vers les groupes d'auteurs et dans un premier temps vers les auteurs liés au radicalisme.

Pour chacun des plans d'actions cités ci-dessus, les objectifs visés sont rappelés ainsi que les principaux résultats et réalisations.

3.1 La lutte contre la fraude sociale – 2014-2017

Contexte :

Priorité nationale, des 3 autorités communales et du parquet

Objectifs stratégiques fixés :

- Contribuer à la lutte contre la fraude sociale dite « primaire »
- Contribuer à la lutte contre la fraude sociale dite « secondaire »
- Contribuer à l'amélioration des processus de travail de certains partenaires externes en vue de renforcer l'approche intégrale et intégrée de la lutte contre la fraude sociale
- Contribuer en permanence au développement des partenariats internes et externes à la zone de police et au développement d'un réseau de contacts.

Principaux résultats :

- *Amélioration de la qualité des enquêtes* réalisées par les services policiers concernés, grâce notamment à l'excellente collaboration avec les trois communes, au travail réalisé par les quatre fonctionnaires de références en cette matière, à l'organisation de réunions d'échange d'informations et de sessions d'information de l'ensemble de nos agents de quartier afin de leur exposer les procédures d'inscription auxquelles les administrations communales sont soumises.
- Dorénavant, tout contrôle de domicile est composé de 3 volets : le contrôle du domicile de la personne visée par l'enquête pour son inscription, la conformité urbanistique du bâtiment et le contrôle de l'ensemble des habitants et des compositions de ménages pour l'entièreté du bâtiment. Un réel effort de sensibilisation a été réalisé auprès des agents de quartiers dans le cadre de ce plan d'action en insistant sur l'importance de leur contribution dans le cadre de la lutte contre la fraude sociale en matière de domiciliation. Un effort constant est produit par le référent de la zone de police afin de maintenir le niveau qualitatif en la matière.
- La réalisation d'opérations intégrées (services urbanisme et population des communes, agents de quartier, SIAMU, élément judiciaire) de contrôle de bâtiments posant problème en termes de fraude sociale et tout particulièrement sur le territoire de la commune de St-Josse. Des opérations ciblées sont également menées régulièrement dans le quartier de la Place Pogge en collaboration avec la cellule



multidisciplinaire de la commune de Schaerbeek chargée de lutter contre le phénomène de la fraude sociale. Les efforts en la matière se sont poursuivis après 2017 et continueront à l'être.

- En matière de partenariat interne et externe à la zone de police, une cartographie de tous les partenaires impliqués dans la lutte contre la fraude sociale a été réalisée, un catalogue de l'offre de service en cette matière de notre zone de police a été publié et des contacts réguliers sont organisés.
- Par contre, il avait été prévu de développer un outil informatique facilitant l'échange d'informations entre les administrations communales et la zone de police et améliorant ainsi la qualité des procédures de travail et les délais. Cet outil faisant l'objet d'un groupe de travail piloté par Bruxelles prévention et Sécurité est toujours en cours de développement.

Malgré le non-développement de l'outil informatique, les avancées en matière de fraude sociale ont été significatives en termes de méthode de travail et de collaboration avec les partenaires externes. Les efforts se poursuivront à l'avenir en cette matière.

3.2 La sécurité routière – 2014 - 2019

Contexte :

- Priorité nationale, des 3 autorités communales.
- Premières préoccupations de la population : vitesse, agressivité au volant, stationnement asocial et dangereux, nuisances sonores
- Hausse de la population et des véhicules en circulation

Objectifs stratégiques fixés :

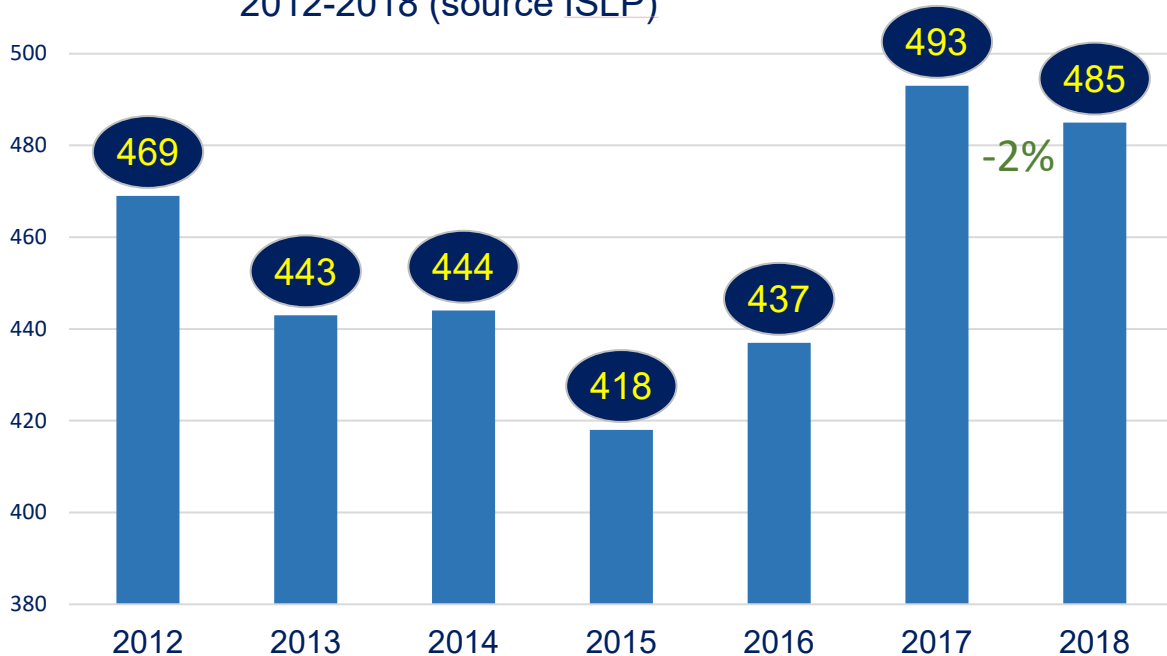
- Diminuer le nombre d'accidents de la route avec lésions corporelles en se basant sur les axes d'actions suivants :
 - o Diminuer la vitesse et induire un changement de comportement des usagers sur les axes prioritaires
 - o Augmenter la verbalisation relative au non-port de la ceinture de sécurité, à l'utilisation du GSM au volant, au franchissement des feux rouges et à la conduite sous-influence.
 - o Mener des actions de prévention afin de stimuler les comportements prudents et anticipatifs des usagers de la route
 - o Suivre et analyser de façon détaillée les accidents avec lésions corporelles en vue de dégager des pistes d'actions tant opérationnelles qu'en termes d'aménagement de voirie.
- Lutter contre le stationnement asocial et dangereux en orientant les équipes sur le terrain sur base d'une liste d'axes prioritaires dynamique.
- En matière de fonctionnement interne, optimiser la capacité opérationnelle pour pouvoir atteindre les deux premiers objectifs en :
 - o Créant une deuxième équipe dans le service radar
 - o Adaptant l'horaire des services centraux de circulation afin de mieux répondre aux nécessités opérationnelles
 - o Améliorant la polyvalence des différentes unités opérationnelles autour des thématiques de sécurité routière.



Principaux résultats :

1) LES ACCIDENTS DE LA CIRCULATION :

Evolution des accidents avec lésions corporelles
2012-2018 (source ISLP)



Les accidents de la circulation avec blessés / morts diminuent de 2% entre 2017 et 2018. Toutefois, leur niveau reste élevé en comparaison avec les années antérieures. Afin d'amorcer une diminution plus importante, ces accidents font l'objet d'une analyse d'accidentologie détaillée afin de mettre en évidence les circonstances exactes et différentes recommandations.

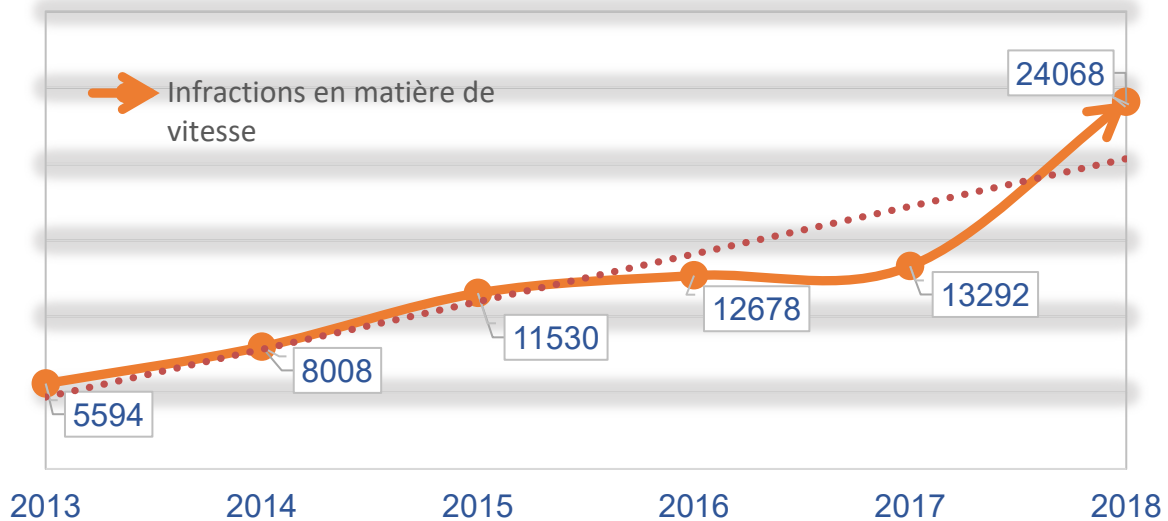
2) LA VITESSE :

En matière de vitesse, l'objectif poursuivi par le plan d'action est d'induire un changement de comportement des usagers de la route sur les axes prioritaires pour lesquels la zone de police fournit un effort opérationnel supplémentaire par rapport à son travail régulier en matière de contrôle de vitesse. Sur base d'une analyse objective, 6 axes prioritaires ont été déterminés, soit : la Chaussée de Helmet, la Rue Royale Ste-Marie et la Rue Van Oost pour les zones 30km/h et la Chaussée de Louvain, l'Avenue Jules Bordet et la Rue royale pour les zones 50km/h.

L'action des services circulation de la zone ne se limite pas uniquement au contrôle de vitesse sur les axes prioritaires mais de nombreux contrôles ont également lieu sur le reste du réseau routier en fonction des constatations, des attentes de la population ou des autorités communales.



Evolution des infractions en matière de vitesse Période 2013-2018 – (source ISLP).



Les bons résultats s'expliquent notamment par un meilleur suivi et pilotage du travail, une optimisation de l'engagement opérationnel, un renforcement du personnel formé à la manipulation des radars. En ce qui concerne ce dernier point, seules deux personnes s'occupaient des radars début 2017. Ce nombre est passé à 5 personnes à temps plein auxquelles s'ajoutent encore 5 autres personnes qui apportent un appui ponctuel.

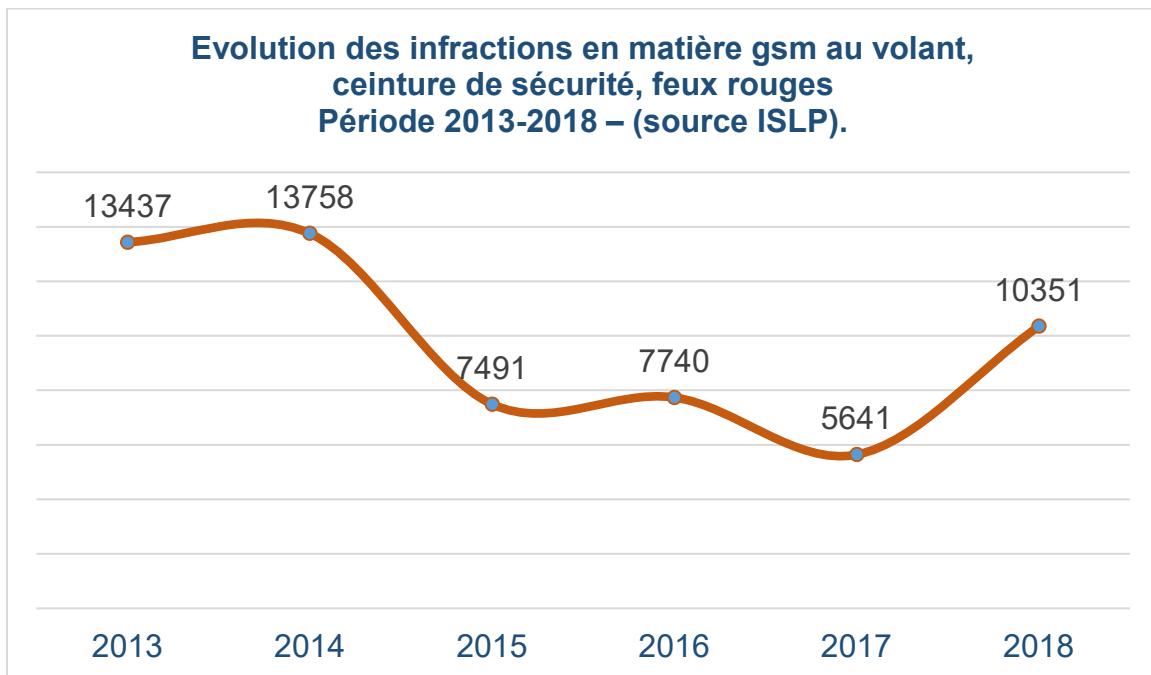
La région a également mis régulièrement à disposition de la zone, un LIDAR. Ce type de radar, placé sur des axes régionaux stratégiquement choisis, permet aussi de contrôler la vitesse des usagers.

A côté des radars fixes, mobiles et « Lidar », un nouveau type de radar a fait son apparition sur Bruxelles, le radar « tronçon ». Installé sur le Boulevard Léopold III sur une portion située à cheval entre les communes de Schaerbeek et d'Evere, le premier radar tronçon bruxellois a été officiellement inauguré début du mois d'octobre 2018 par la Secrétaire d'État bruxelloise à la Sécurité routière Bianca Debaets ainsi que par les bourgmestres de Schaerbeek et d'Evere. L'objectif annoncé est de parvenir, de façon durable, à un meilleur respect de la limitation à 50 km/h, grâce à un système de contrôle considéré comme plus équitable par la plupart des automobilistes. Le Boulevard Léopold III est un axe où des excès de vitesse très importants sont régulièrement enregistrés, certains dépassant de près de 100 km/h la limite maximale autorisée. Après une période de prévention et de communication à destination des usagers, la période de répression a pu ensuite débuter et le seuil de tolérance est à chaque fois évalué et adapté en fonction des résultats obtenus et de la charge de travail engendrée.

Il est encore trop tôt pour dire que tous les efforts menés par la zone en matière de vitesse ont induit un changement durable de comportement de la part des usagers. Toutefois, la multiplication des contrôles induit une probabilité plus grande pour les contrevenants d'être verbalisés à n'importe quel endroit de la zone. Il est essentiel de poursuivre les efforts en la matière en ciblant les endroits les plus à risques.



3) VERBALISATION NON-PORT DE LA CEINTURE DE SECURITE, UTILISATION DU GSM AU VOLANT, FRANCHISSEMENT DES FEUX ROUGES :



L'année 2018 est synonyme de relance en matière de verbalisation liée au GSM au volant, au franchissement des feux rouges et au non-port de la ceinture de sécurité. Les résultats ainsi obtenus en 2018 sont le résultat du travail journalier mais aussi d'opérations particulières.

La direction de la circulation de la zone a mis sur pied en 2018 une série d'opérations sous le nom de code « Traffic, a matter of everyone » afin de sensibiliser et d'impliquer toutes les fonctionnalités des commissariats à la sécurité routière.

C'est pourquoi, entre le 1^{er} avril et le 31 décembre 2018, chaque commissariat a organisé chaque mois sur son territoire deux opérations réunissant différentes fonctionnalités. Une opération est axée vers la lutte contre le stationnement gênant, l'autre vers l'une des 4 autres problématiques de sécurité routière, à savoir la conduite sous influence d'alcool ou drogues (« Highsky »), le non-respect du feu rouge (« red flash »), le stationnement illégal sur le parking PMR (« disable parking ») et le port de la ceinture (« Buckle up »).

4) LA CONDUITE SOUS-INFLUENCE

En ce qui concerne l'alcool au volant, la zone applique le principe « arrêter c'est souffler – stoppen is blazen ». Ainsi lors de toute vérification d'usage, de constatation d'infraction ou d'accident, un contrôle d'alcoolémie est prévu. A côté de ce travail régulier, la zone s'est inscrite aussi dans les différentes campagnes BOB de fin d'année civile et scolaire.

Pour l'ensemble de l'année 2018, ce sont 9722 souffles qui ont été enregistrés pour tous les services de la zone soit une moyenne journalière de 27 souffles. Suite à ces souffles, 485 PV ont été rédigés en la matière.



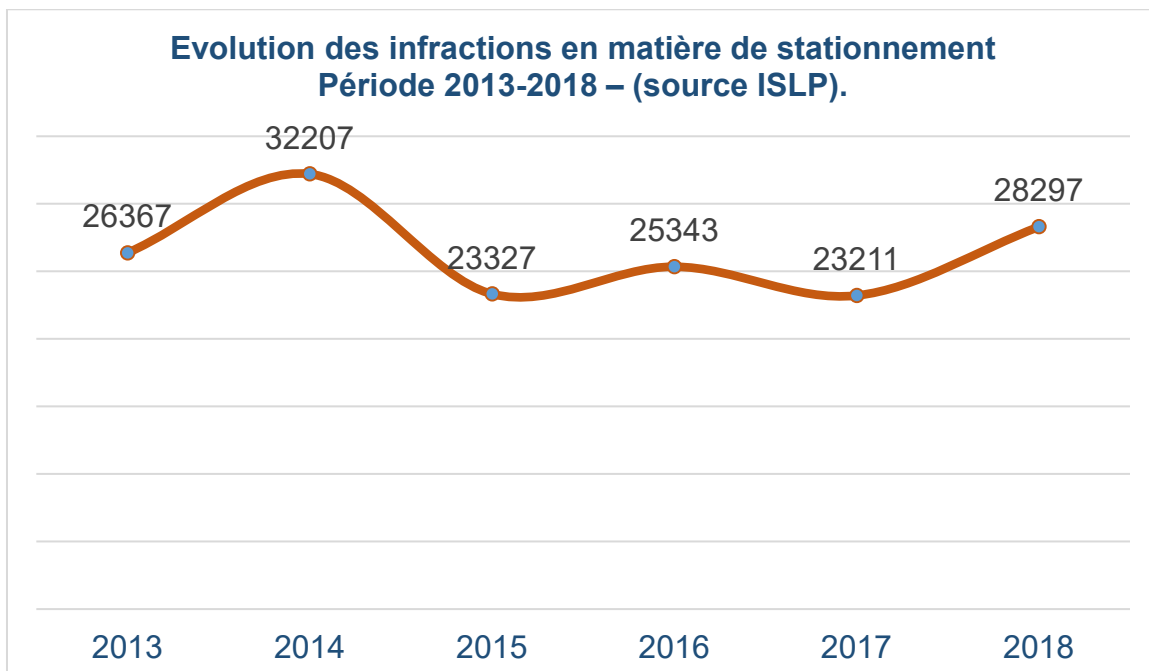
5) LES OPERATIONS DE PREVENTION

Les opérations CIAO (Contact Inter Ac Opérationnel) consistent en des patrouilles pédestres de convivialité composées des assistants de concertation accompagnés de diverses fonctionnalités ciblées en fonction de la problématique abordée. L'objectif de ces opérations est de créer un contact direct entre la police et la population et d'assurer une présence visible de la police dans les quartiers. Lors de chaque opération, un volet circulation est abordé. En effet, en circulant dans les quartiers, les patrouilles pédestres sensibilisent la population entre autres à la sécurité routière et verbalisent en cas de situations dangereuses. De plus, parmi les CIAO organisées, plusieurs sont ciblées prioritairement sur le port de la ceinture de sécurité et la non-utilisation du GSM au volant. Les conducteurs en infraction sont invités à visionner un petit film tiré d'une histoire vraie contenant des images chocs et explicites. Un débriefing est ensuite organisé avec les contrevenants afin de les conscientiser.

Les écoles restent un partenaire privilégié au niveau de la sécurité routière. Ainsi, les projets « dangers de la route », « rentrée scolaire » et « Y-a pas le que le premier qui compte » permettent de conscientiser les jeunes au danger de la conduite sous influence pour le premier projet et les parents et usagers de la route à la sécurité routière aux abords des écoles en ce qui concerne les deux autres projets.

La communication externe en matière de circulation via des affiches, des flyers, des communiqués de presse, des slogans sur la page facebook et sur le site web joue aussi un rôle important au niveau de la prévention.

6) LA LUTTE CONTRE LE STATIONNEMENT ASOCIAL ET DANGEREUX



Pour rappel, le stationnement sauvage constitue l'une des problématiques de quartier les plus souvent citées par la population dans les sondages. Afin d'y remédier, l'attention de chaque policier a été attirée vers les lieux les plus touchés par le phénomène. Une liste d'axes prioritaires a ainsi été établie et soumise à révision régulièrement en fonction du changement de comportement des usagers. La verbalisation en matière de stationnement a fortement évolué en 2018 alors qu'un ralentissement avait été enregistré en 2015, 2016 et 2017. Un



renforcement du personnel attribué à la circulation ainsi qu'une sensibilisation et une plus grande implication du personnel des autres fonctionnalités ont permis d'atteindre de tels résultats en 2018.

7) OPTIMALISATION DE LA CAPACITÉ OPÉRATIONNELLE

Ces dernières années, le personnel circulation devait faire face à un déficit important suite entre autres au non remplacement des agents, à leur recrutement difficile, à leur affectation à d'autres tâches. Afin de contrer cette évolution et pour pouvoir rencontrer les objectifs établis dans le cadre de ce plan d'action, la zone de police a décidé d'augmenter l'effectif en charge de ce domaine. En effet, celui-ci est passé de 53 personnes en décembre 2017 à 64 en février 2019 et devrait atteindre les 75 personnes en juillet 2019. Deux nouveaux officiers ont également été mis la tête du service et se chargent de développer les initiatives et projets et de sensibiliser l'entièreté du personnel des autres fonctionnalités à la thématique.

De plus, un référent « circulation » a été désigné dans chaque commissariat en 2018. Il s'agit de personnes ressources en matière de circulation qui sensibilise tous ses collègues aux problématiques présentes sur le territoire du commissariat et qui peut apporter un appui au niveau de la rédaction des PV et de tout ce qui concerne la circulation.

Afin de couvrir une plus large plage horaire le weekend et de répondre à une demande des citoyens et des autorités administratives, un nouvel horaire des brigades du STC (Service Trafic Centralisé) a été mis en place à partir du 1^{er} septembre 2018, avec l'aval des syndicats. Ainsi, du lundi au jeudi, les deux brigades du STC (composées chacune de deux équipes) presteront un horaire 06-15h. Le weekend, soit le vendredi-samedi-dimanche, les brigades s'alterneront afin de prester un 06-16h (équipe 1) et un 12-22h (équipe 2).

3.3 La lutte contre les cambriolages – 2017 - 2019

Contexte :

- Niveau important des cambriolages sur la période 2014-2017
- Quatrième préoccupation de la population en 2015 parmi les problématiques de quartiers

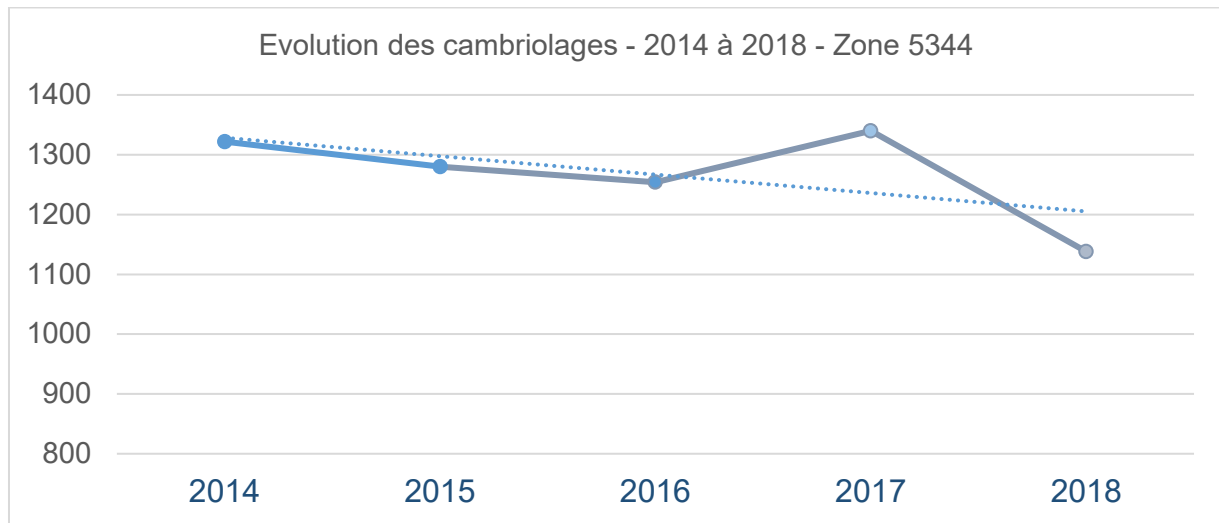
Objectifs stratégiques fixés :

- Lutter contre le phénomène des cambriolages en se basant sur les axes d'actions suivants :
 - o Améliorer l'image du phénomène des cambriolages et l'analyse de ses différents aspects au profit d'une réaction opérationnelle rapide et adéquate afin d'en diminuer le nombre et augmenter le taux d'élucidation.
 - o Développer les partenariats utiles et organiser des opérations de prévention dans les quartiers à risque élevé afin de diminuer le nombre de cambriolages.
 - o Améliorer le système des conseils en techno-prévention (préventive et revisite) et impliquer davantage les teams de quartier afin de diminuer le sentiment d'insécurité des citoyens.
 - o Améliorer les constatations sur place, l'encodage des informations et la rédaction des procès-verbaux afin d'améliorer le taux d'élucidation.
 - o Développer la communication interne et externe relative au phénomène. L'objectif est, en interne, de sensibiliser le personnel à la problématique et en externe de mener des campagnes de sensibilisation à destination des citoyens



Principaux résultats :

1) EVOLUTION DU PHÉNOMÈNE



Le niveau des cambriolages en 2018 est exceptionnellement bas. Une diminution de 15% est enregistrée entre 2017 et 2018. Cette diminution est d'autant plus remarquable qu'une hausse de 4% est enregistrée sur l'ensemble de la Région Bruxelloise.

En 2017, les cambriolages n'occupent plus que la 8^{ème} place parmi les problématiques de quartier citées par la population alors qu'une quatrième place était enregistrée en 2015.

2) ANALYSE ET SUIVI DU PHÉNOMÈNE

Des cartes journalières sont mises à disposition des unités opérationnelles afin de pouvoir orienter les équipes sur le terrain en fonction des constatations. L'analyse des modus, comme par exemple l'entrée dans l'habitation des voleurs via le soupirail, a permis d'orienter la prévention, les conseils donnés aux citoyens et l'attention des collègues présents en rue. L'analyse du profil des suspects a permis de cibler l'activité opérationnelle vers certains groupes d'auteurs locaux.

Au total, 97 auteurs différents de cambriolages ont été enregistrés en 2018 dans nos banques de données.

3) DÉVELOPPEMENT DU PARTENARIAT ET ORGANISATION D'OPÉRATIONS DE PRÉVENTION

Les services de prévention des communes constituent un partenaire privilégié dans toute lutte contre un phénomène criminel. C'est encore le cas dans le cadre de la lutte contre les cambriolages. A côté du partenariat habituel, des contacts se sont multipliés avec d'autres partenaires tels que les comités de quartier, Colruyt, la Fabrique d'Eglise, la Chambre Belge des Dentistes, l'Ordre des Médecins, la Fédération des maisons médicales, l'Association des commerçants Everois / Schaerbeekoïses, UCM, Tous ses contacts permettent de promouvoir l'offre de service de la zone en matière de lutte contre les cambriolages ou d'autres phénomènes. Signalons le partenariat avec les pharmacies qui s'est particulièrement développé en 2018. En effet, toutes les pharmacies sur le territoire de la zone ont été visitées afin d'expliquer l'offre de service de la zone au niveau des cambriolages (visites en techno-prévention, surveillance pendant les vacances), d'y placer une affiche et d'y déposer des flyers à l'attention des clients. Les policiers ont à chaque fois été très bien accueillis.



Des opérations CIAO sont aussi orientées vers les quartiers plus touchés par le phénomène afin de donner aux citoyens des informations et assurer une présence visible sur le terrain.

4) AMÉLIORATION DU SYSTÈME DES CONSEILS EN PRÉVENTION ET TECHNO-PRÉVENTIFS

Une brochure didactique a été développée, les agents de quartiers fournissent des informations en matière de techno-prévention aux habitants qu'ils croisent dans le cadre de leur travail, un système de surveillance des habitations pendant les vacances a été mis en place et la procédure de revisite a été revue. Ainsi, toutes les victimes sont contactées rapidement par courrier afin de leur proposer une visite du service chargé de la techno-prévention de la zone.

Ce sont 451 visites en techno-prévention qui ont été comptabilisées en 2018 ; ces visites pouvant concerner parfois plusieurs habitations. Une partie de ces visites se sont déroulées lors des opérations « CASA ». Les opérations « CASA », au nombre de 13, sont orientées dans les quartiers davantage touchés par les cambriolages et consistent en une sensibilisation des habitants et des commerçants via des contacts directs. Ces actions ont reçu un accueil très favorable au niveau des citoyens et du personnel policier. De nombreux renseignements utiles pour les services de police sont récoltés lors de ces rencontres. Durant les vacances 2018, 86 demandes de surveillance des habitations ont été enregistrées.

Toujours dans le domaine de la prévention, une opération Rosace a également été organisée par la zone de police en mai 2018 et visait 3 quartiers sensibles de la zone de police.

5) AMÉLIORATION DES CONSTATATIONS SUR PLACE, DE L'ENCODAGE ET DE LA RÉDACTION DES PV.

Une uniformisation et une amélioration des documents de constats et de rédaction a permis une amélioration du fonctionnement en interne. La procédure a été rappelée pour les intervenants et actants.

Un référent cambriolage a été désigné au sein de chaque commissariat. Il est ainsi chargé de :

- Collecter et analyser l'information disponible
- Avoir une vision claire sur le phénomène dans son commissariat
- Faire le suivi opérationnel avec les autres partenaires internes
- Encourager le travail qualitatif (constatations, enquêtes de voisinage, recherche de caméras, ...)
- Participer de façon régulière aux TQE et proposition de pistes de solutions
- Faire le lien avec les autres référents et avec l'EM (ex, faire remonter de nouveaux modus, des interventions remarquables,)

6) DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE

L'objectif est, en interne, de sensibiliser le personnel à la problématique et en externe de mener des campagnes de sensibilisation à destination des citoyens via entre autres les journaux locaux, des reportages radio, des communiqués de presse et en utilisant le slogan « Lutter contre les cambriolages, l'affaire de tous ». Deux affiches, une brochure et un flyer ont été réalisés dans ce cadre-là.

En Interne, la communication est passée entre autres via des fonds d'écran, un flash info, des mails d'information, un article dans le PolBrunoNews,



3.4 Le développement d'une approche orientée vers les groupes d'auteurs en visant dans un premier temps le radicalisme – 2017-2019

Contexte :

- Au sein de la police, "l'Intelligence Led Policing" ou fonction de police guidée par l'information, constitue un des fondements sur lesquels se base la vision du travail policier. Le concept est simple : ce sont les informations qui sont à la base des actions de police, et non l'inverse. Cette approche s'appuie sur la récolte et le traitement de données (faits, auteurs, groupements criminels, etc.) d'une part et sur la plus-value apportée par l'expérience et les aptitudes policières d'autre part. L'information ainsi obtenue guide l'ensemble du travail de police. Avec ce principe et ceux de territorialisation et décentralisation prônés par la zone, le policier de première ligne, proche des sources d'informations, est un personnage-clé.
- En matière de radicalisme, notre implémentation au sein des communautés doit non seulement nous permettre d'assurer un suivi effectif des personnes désignées comme étant radicalisées et de leurs actions, mais également de pouvoir détecter les situations potentiellement dangereuses et les velléités de dérive vers le radicalisme violent. Une approche transversale et intégrée est ainsi souhaitable. Cette approche opérationnelle pourra par après être généralisée à d'autres groupes d'auteurs.

Objectifs stratégiques fixés :

- Mettre en place un système de détection et de suivi tel que défini par les organes de contrôle (OCAM) ou directeurs (Parquet) en veillant à l'intégrer à l'organisation zonale basée sur la territorialisation, la décentralisation et la police orientée vers la communauté.
- Créer un réseau de partenariats forts, multidisciplinaire facilitant la mise en œuvre d'une approche intégrée et intégrale des groupes d'auteurs liés à la radicalisation violente.
- Contribuer à développer un cycle d'information performant visant à établir une position d'information complète.
- Développer une approche opérationnelle structurée des événements ou faits en rapport avec le radicalisme violent et/ou le terrorisme.

Principaux résultats :

- En effet, la zone a défini une procédure de **travail de suivi** des personnes liées au radicalisme. Deux personnes travaillant à la direction judiciaire coordonnent l'ensemble du travail et participent aux différentes réunions organisées en interne et en externe en la matière. Au sein des différents commissariats, un référent « radicalisme » a été désigné dans le service de la recherche locale. Cette personne a comme tâche de bien sensibiliser tout le personnel du commissariat à la problématique mais aussi à l'importance de l'échange de l'information aussi bien au niveau même du commissariat qu'entre l'Etat-Major et les services du commissariat. Le renfort obtenu dans le cadre du Plan Canal continue à assurer un suivi en la matière et une présence sur le terrain.
- En ce qui concerne les **partenaires** impliqués dans la problématique du radicalisme, de nombreux contacts ont été pris depuis de nombreux mois pour permettre d'établir une liste des personnes de référence. Citons les autres zones bruxelloises, la zone de Vilvoorde, le Sicad Bruxelles, différents services au niveau de la PJF de Bruxelles, l'Ocam, la Région Bruxelloise, les administrations communales, le Parquet, les services de renseignements et la Sûreté de l'Etat.



- Au niveau du développement du **cycle d'information**, différents projets permettent ou permettront à la zone de renforcer sa position d'information dont les principaux sont : le projet « ILP » (création d'une cellule chargée d'optimiser le fonctionnement du cycle du renseignement, de gérer toute l'information de type MPR et de suivre les personnes, les groupements et le radicalisme), le projet « OSINT » (ou Open Source INTelligence : en collaboration avec la police fédérale, développer la recherche dans les sources ouvertes sur internet), le projet « ISLP / document » (amélioration, uniformisation et rationalisation des documents présents dans l'ISLP).
- Le dernier objectif fixé dans le cadre de ce plan d'action concernait le développement d'une approche opérationnelle structurée des événements liés au radicalisme ou terrorisme. Cet objectif a été repris au niveau de la Région Bruxelloise et plus particulièrement de BPS (Bruxelles Prévention et sécurité). La zone participe activement à toute réunion organisée dans ce cadre-là.

3.5 Le développement d'une culture d'entreprise – 2014-2019

Contexte :

- La culture d'entreprise nous concerne tous parce qu'elle façonne notre propre identité en tenant compte de nos différences individuelles. Ensemble, nous sommes plus forts pour affronter nos réalités quotidiennes. C'est une démarche essentielle au sein de notre organisation pour réaliser le « vivre ensemble ».

Objectif stratégique fixé :

Développer un climat positif de travail en favorisant une politique d'ouverture vers la diversité et le respect des valeurs de la zone de police, ainsi que le respect des droits universels de l'homme. Cet objectif se décline en 3 axes principaux :

- Porter une attention particulière à la diversité au sens très large par des sessions d'information et de sensibilisation et par une « quinzaine de la diversité » organisée toutes les deux années ;
- Mener une réflexion sur les valeurs de la zone et sensibiliser le personnel en la matière ;
- Dans le cadre du respect des droits universels de l'homme, participer à une enquête universitaire en matière de mécanisme de sélection en collaboration avec UNIA et l'INCC afin d'améliorer la qualité des contrôles.

Principaux résultats :

1) DIVERSITÉ

- Dans le cadre de la diversité et du réseau Bruno@ttitudes, une quinzaine de la diversité a été organisée fin 2017. Plus de 250 membres du personnel ont participé à au moins un atelier proposant des thèmes aussi variés que l'Islam d'hier à aujourd'hui, le judaïsme : héritage et culture, les travaux d'intérêt général, UNIA, la réinsertion des prisonniers, Rainbow House, les Genres et stéréotypes sur le lieu de travail, la pauvreté, Nixon et nous, Aller simple, les mineurs étrangers non accompagnés, l'Office des étrangers.
- Parallèlement à la quinzaine, l'organisation du voyage d'étude à Auschwitz suscite toujours de l'intérêt auprès de nos membres. 25 personnes participent au voyage organisé annuellement. Même si une participation financière est demandée aux intéressés, il y a toujours plus de candidats que de places proposées. L'ambiance des lieux, son histoire, le vécu qui ressort au travers de la visite du site sont autant d'éléments qui peuvent imprégner les participants et les interpeller sur des thèmes qui nous sont chers : la tolérance, les droits de l'homme, la souffrance humaine et le sens



de l'humanité. A une période où le monde est marqué par l'extrémisme, les guerres, les crises migratoires, ce voyage constitue une occasion privilégiée pour faire un parallèle avec les faits que nous vivons au quotidien en Belgique et rappeler les valeurs humaines prônées par notre zone de police.

2) VALEURS

- Le groupe de travail « culture d'entreprise » s'est focalisé sur les 8 valeurs de la zone. Rappelons que « La culture d'entreprise est une identité collective basée sur des valeurs prédéfinies qui servira de point de repère et qui sera partagée par tous les membres ». Dans ce cadre, un guide « valeurs » a été créé et distribué à l'ensemble du personnel. Le travail sur les valeurs fait partie intégrante d'une politique globale en matière de gestion des ressources humaines laquelle vise également la description des profils de fonction et des compétences. Celles-ci sont intégrées dans la procédure d'évaluation et dans l'établissement d'un plan de formation.

Ce sont 8 valeurs qui ont été retenues, à savoir : le respect, la résolution de problèmes, la responsabilité, la disponibilité, l'esprit de groupe, l'uniforme, l'intégrité et l'ouverture d'esprit. Ces valeurs ne sont bien évidemment pas nouvelles mais l'objectif de ce guide est de les clarifier et de les expliquer afin qu'elles soient connues, comprises, respectées et partagées par l'ensemble des membres du personnel.



Afin de sensibiliser le personnel à nos valeurs, différents ateliers ont été organisés dans un premier temps pour les officiers et Calog A et ensuite pour le reste du personnel. Pour le premier groupe, la réflexion s'est faite en deux phases. La première consistait à réfléchir par groupe sur la concrétisation des valeurs au quotidien, toutes fonctionnalités confondues. Les idées récoltées lors de ces échanges ont permis de construire un schéma basé sur 3 axes, à savoir le développement stratégique, relationnel et personnel. Ces résultats ont fait l'objet d'une deuxième rencontre pendant laquelle les participants se sont penchés sur la façon d'aborder les valeurs au sein de leur unité.

Le reste du personnel a également été impliqué dans cette démarche et 6 sessions en septembre et octobre 2018 ont eu lieu réunissant près de 200 personnes. Le même exercice leur a été proposé. Les résultats ont été analysés et conduiront à des recommandations et propositions concrètes d'amélioration.



3) ENQUÊTE UNIVERSITAIRE – MÉCANISMES DE SÉLECTION

Notre zone de police a accepté de collaborer avec l'Institut national de criminologie et de criminalistique (INCC) dans le cadre d'une recherche sur la sélectivité policière et les mécanismes de sélection, financée par UNIA. Pendant deux ans, une chercheuse en criminologie est plongée dans notre univers policier pour récolter toutes les données pertinentes afin de comprendre la rationalité des actions policières sur le terrain, notamment des différents contrôles (de personnes, de voitures, de commerces, etc.). L'objectif étant, après une période d'exploration de la zone, de ses services et des diverses opérations, de s'orienter vers un dispositif plus particulier où, en étroite collaboration avec les policiers concernés, une action sera mise en place visant à rendre la stratégie d'action plus efficiente et delà, améliorer la qualité de l'intervention.



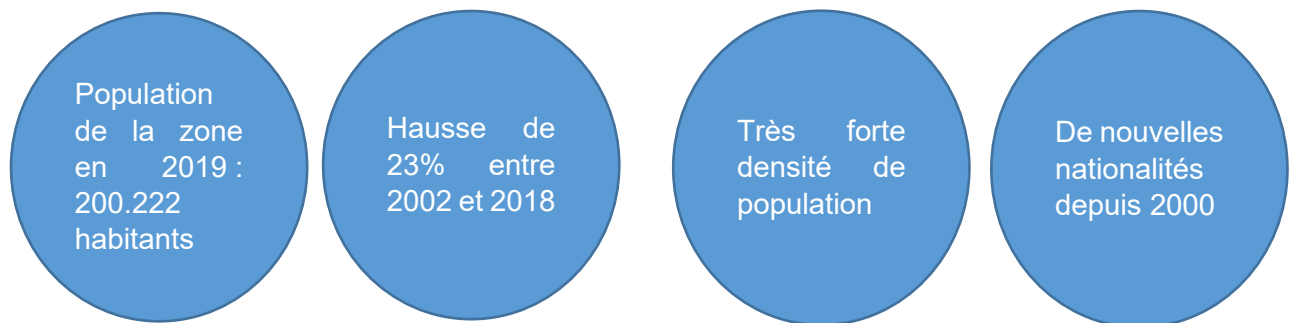
4 Analyse de l'environnement

Une organisation évolue dans un environnement avec lequel elle est en constante interaction. L'action de l'organisation a un impact sur son environnement et l'environnement influence l'organisation dans sa forme et son fonctionnement. La zone de police doit appréhender correctement les principaux enjeux de la société dans laquelle elle évolue. Elle doit en identifier les éléments essentiels pour son domaine d'activité, pour la manière dont elle devra organiser ses processus internes et pour développer ses relations avec les autres acteurs. L'environnement dans lequel évolue la zone de police est un environnement urbain et par nature dynamique.

Dans cette partie, seront abordés les points suivants : un aperçu du contexte démographique et sociétal, la criminalité objective, la criminalité subjective ainsi que les dynamiques contraignantes de l'environnement.

4.1 Le contexte démographique et sociétal

Population



A la date du 1^{er} janvier 2019, la zone comptabilisait 200.222 habitants, soit 17% de la population Régionale (source : Service public fédéral intérieur).

Entre 2002 et 2019, la population de la zone a connu une croissance de l'ordre de 23%, croissance similaire à celle enregistrée en Région Bruxelloise. En ce qui concerne notre zone, c'est la commune d'Evere qui a connu la plus forte hausse (+30%). Alors que la croissance est négative entre 2018 et 2019 pour la commune de Schaerbeek (-0,4%), elle est toujours positive pour Evere (+1,4%) et Saint-Josse (+1%).

Plus d'un tiers (35%) de la population zonale est de nationalité étrangère. Les nationalités les plus représentées sont par ordre d'importance : Maroc (3,5%), Bulgarie (3,4%), Roumanie (3,4%), France (3,0%), Pologne (2,4%), Turquie (2,4%), Depuis leur adhésion à l'Union Européenne, la Région de Bruxelles-Capitale connaît un important flux de citoyens roumains, bulgares et polonais. Notre zone est concernée par le phénomène. A Saint-Josse, les citoyens de nationalité roumaine et bulgare sont les plus représentés sur le territoire de la commune. C'est à Schaerbeek que les ressortissants bulgares sont les plus nombreux car 45% des Bulgares enregistrés en Région de Bruxelles-Capitale y sont domiciliés. Les Bulgares représentent la première nationalité étrangère à Schaerbeek devant les Marocains.

A Evere, la situation est différente. Dans cette commune, c'est le nombre d'Indiens qui a augmenté significativement depuis 2000. Avant, ils étaient presque totalement absents. La nationalité indienne est la première nationalité étrangère sur la commune. L'Inde est reconnue



pour exporter de la main d'œuvre hautement qualifiée dans les domaines des sciences, de l'IT ou de la médecine. Evere, par la proximité de l'aéroport international de Zaventem et du zoning de Diegem, constitue un lieu de résidence attractif pour ces personnes qualifiées. Ce groupe se caractérise par sa jeunesse puisqu'elle est constituée principalement de la classe d'âge 25-39 ans.

Au niveau du taux de chômage, une amélioration est constatée depuis plusieurs années en Région de Bruxelles-Capitale. Toutefois, les niveaux restent élevés, tout particulièrement à Schaerbeek et à Saint-Josse où plus d'un jeune sur trois se retrouve au chômage.

	<i>Evere</i>	<i>Schaerbeek</i>	<i>Saint-Josse</i>	<i>Région</i>
Taux de chômage (%) - 15 -64 ans	18,8	23,2	29,0	20,0
Taux de chômage (%) - 15 -24 ans	29,4	33,7	36,5	30,8

Source : IBSA, 2016.

Au niveau de la précarité et de l'aide sociale, la part des bénéficiaires âgés de 18 à 64 ans du revenu d'intégration sociale (RIS) ou équivalent est supérieure sur les 3 communes de la zone en comparaison avec la moyenne régionale et cette part est en augmentation entre 2011 et 2016 sur les communes d'Evere et de Schaerbeek.

	<i>Evere</i>	<i>Schaerbeek</i>	<i>Saint-Josse</i>	<i>Région</i>
Part des bénéficiaires âgés de 18 à 64 ans du RIS ou équivalent (%)	5,7	7,7	8,5	5,3

Source : IBSA, 2016.

QUELLES SONT LES PRÉVISIONS POUR LES ANNÉES À VENIR ?

Sur base d'estimations établies par l'IBSA, la population régionale devrait encore croître de 6% entre 2019 et 2025. Ce pourcentage serait de l'ordre de 8% pour notre zone de police. Des différences sont à constater en fonction de la commune. En effet, la progression la plus importante serait pour la commune d'Evere avec 10% contre 5% pour Saint-Josse et 8% pour Schaerbeek.

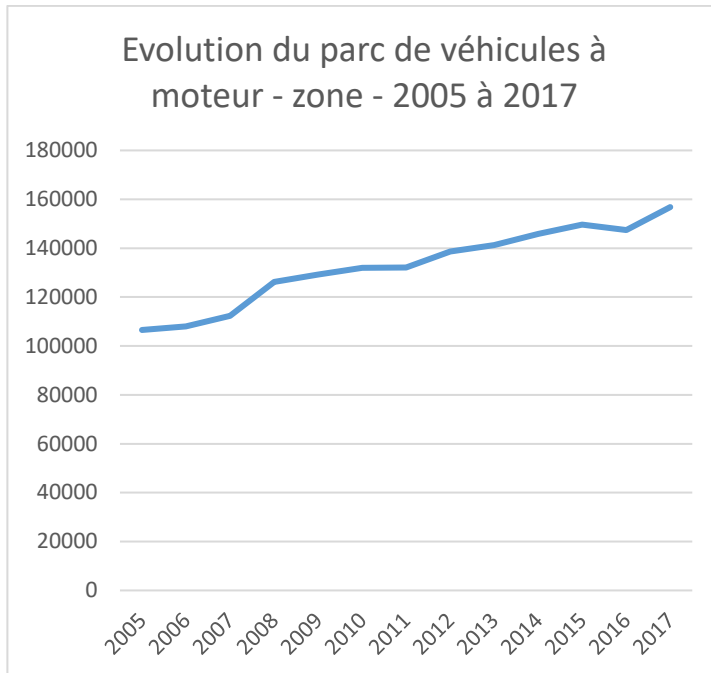
LES CONSÉQUENCES

La densité de population sur l'ensemble de la zone s'élève en 2019 à 14.001 habitants par km². Il s'agit de la densité la plus importante en Région bruxelloise dont la moyenne s'élève à 7.438 habitants par km².

Même si la croissance de la population s'est ralentie ces dernières années, elle est toujours bien présente et ne devrait pas s'arrêter, comme le montre les projections de l'IBSA pour 2025. Elles ont bien évidemment des implications à de nombreux niveaux, y compris pour la zone de police en termes de charge de travail, de fluidité du trafic, de stationnement, de nuisances, de qualité de la vie, d'infrastructure,

La mobilité urbaine

Parallèlement à la hausse de la population, le parc automobile a lui aussi fortement augmenté ces dernières années.

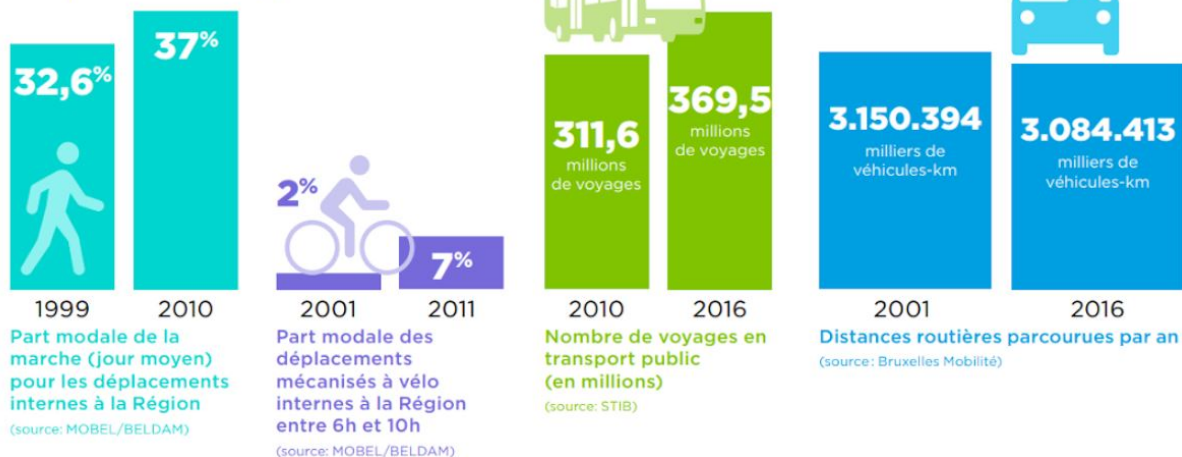


Le parc de véhicules à moteur pour les communes de Schaerbeek, Evere et Saint-Josse s'élève à 156.818 en 2017, soit une hausse de 47% entre 2005 et 2017. Pour l'ensemble de la Région Bruxelloise, cette hausse n'est que de 4%.

Source : IBSA.

Comme le montre l'image ci-dessous relative aux déplacements en Région de Bruxelles-Capitale, il apparaît que les modes de déplacement évoluent dans le temps. En effet, la marche, le vélo et les transports publics voient leur importance croître au fil des ans. A l'inverse, les distances parcourues par les véhicules sont en baisse.

Evolution des principaux modes de déplacements en Région bruxelloise



En comparaison avec 6 autres villes (voir graphique ci-dessous), c'est à Bruxelles que les embouteillages sont les plus conséquents et que le temps perdu par les automobilistes est le plus élevé, alors que les distances parcourues en voiture sont en diminution. Les explications les plus souvent citées sont les suivantes (source « Good Move – Brussels.be ») :

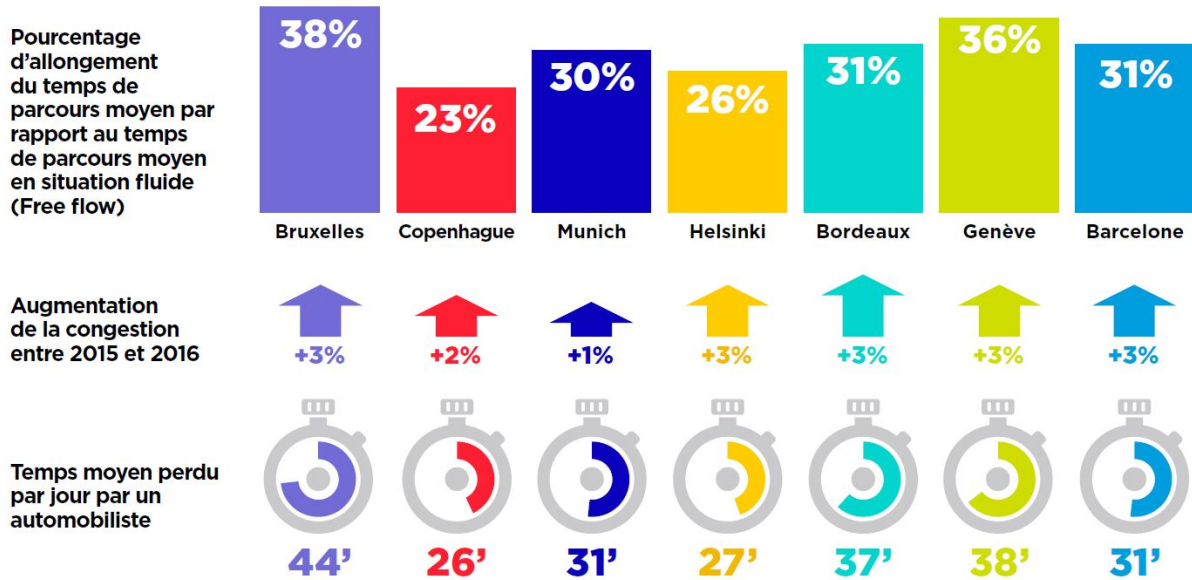
- le caractère événementiel (sommets, visites de chefs d'Etat, culture, manifestations ,...) de Bruxelles qui a un impact quasi quotidien sur la circulation ;
- les travaux et projets de rénovation des infrastructures vieillissantes ;
- de nombreux projets de réaménagement des espaces publics pour améliorer les cheminements des piétons, pour créer des pistes cyclables et des sites propres pour favoriser la progression du transport public de surface ;



- la gestion des feux est progressivement modulée par un allongement des phases de feux au profit des piétons, des cyclistes et des transports publics ;
- et la périurbanisation qui est à l'origine d'une augmentation des distances moyennes parcourues.

Comparaison de l'évolution de la congestion à Bruxelles et dans les 6 villes du benchmarking

Source : TomTom Index



Synthèse

Le thème de la démographie et de la mobilité pose la question de partage et d'utilisation de l'espace entre différents acteurs ayant tous des attentes et des besoins légitimes, mais qui entrent souvent en conflit. L'enjeu pour l'autorité sera de réguler ces interactions en définissant un cadre général pour l'action du service de police.

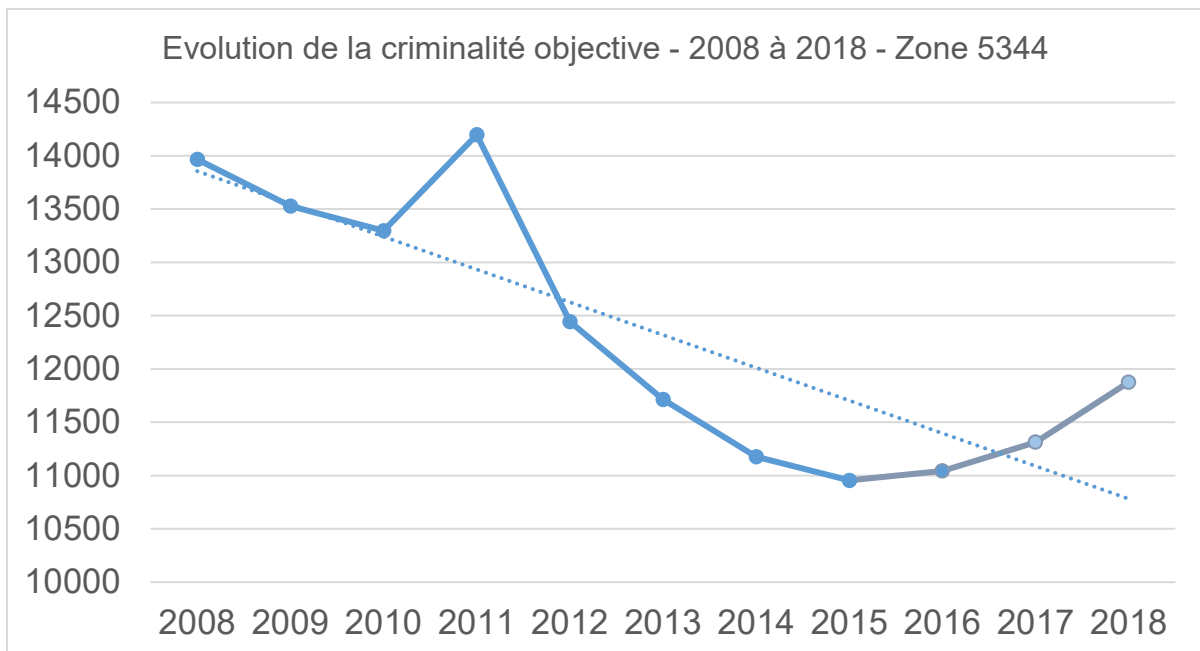


4.2 La criminalité objective

Hausse depuis 3 ans mais niveau encore bas

Emergence du quartier Nord

Diminution des cambriolages



Source : ISLP

Sur la période 2008 à 2018, la criminalité objective (l'ensemble des infractions moins les infractions aux lois spéciales qui sont davantage le reflet de l'activité policière) connaît clairement une tendance à la baisse. Ce qui est d'autant plus remarquable que la population a connu une forte hausse. Cependant, depuis 3 ans, l'évolution de la criminalité objective sur la zone s'inverse et augmente de 5% entre 2017 et 2018. Cette croissance est essentiellement le résultat d'une hausse enregistrée au niveau du quartier Nord. Quand on retire les infractions localisées sur le territoire du commissariat 5, la criminalité du reste de la zone est tout à fait stable par rapport à 2017.



Voici le récapitulatif de l'évolution des différents phénomènes entre 2017 et 2018 :

Tendances à la baisse	Les points d'attention
<ul style="list-style-type: none"> - Vols de véhicules (2 et 4 roues) - Vols dans véhicules : phénomène autrefois inquiétant sur le territoire de la zone mais qui a atteint en 2018 un de ses niveaux les plus bas avec 1074 faits. - Cambriolages : phénomène ayant fait l'objet d'un plan d'action suite à la recrudescence enregistrée en 2014. Grâce à un suivi particulier, une orientation adéquate des patrouilles, une amélioration de la prévention et des contacts avec les victimes, un recul de 15% est enregistré entre 2017 et 2018. 	<ul style="list-style-type: none"> - Vols à la tire et Vols avec violence : croissance enregistrée en 2018 principalement localisée au niveau du quartier entourant la gare du Nord. En réaction, un plan d'action a été mis en œuvre afin d'intensifier la présence policière dans le quartier, de développer le partenariat et de mener plusieurs actions ciblées. - Violences au sein de la famille : la hausse des plaintes a poussé la zone à vouloir améliorer la prise en charge des victimes au moment du dépôt de plainte. Un projet est en cours de réalisation. - Escroqueries (avec et sans internet) et harcèlements : tendance nationale

Il s'avère également intéressant de pouvoir se comparer à l'ensemble de la Région Bruxelloise afin de calculer l'importance de la zone Bruno dans l'ensemble ainsi qu'en termes d'évolutions.

(Source : DirCo BXL– ISLP)

Infraction	Evolution 2017 ><2018 – Région	Evolution 2017 ><2018 – Zone Bruno-	Chiffres absolus – classement Polbruno
Indice 18 (vols simples, à la tire)	+19,5%	+18,2%	3 ^{ème} place (quartier Nord)
Indice 11 (vols avec violence, extorsion,...)	-3%	+16,7%	4 ^{ème} place (quartier Nord)
Indice 36 (Armes...)	+1,4%	-1,7%	4 ^{ème} place
Indice 17 (vols avec effraction...)	-5,3%	-12%	4 ^{ème} place
PV initiaux TCOV – dépôts de plainte	+27,9%	+39,3%	3 ^{ème} place (gare du Nord – vols simples / vols à la tire)
Indice 17 - habitation	+4%	-16,4%	5 ^{ème} place

Le tableau ci-dessous met en évidence l'évolution importante sur la zone des vols simples, vols à la tire, vols avec violence, principalement localisés au niveau du quartier Nord et donc aussi au niveau des transports en commun. De plus, les vols avec violence augmentent chez nous de façon significative alors qu'une diminution est enregistrée au niveau de la région. A l'inverse, les vols avec effraction diminuent plus fortement chez nous et tout particulièrement au niveau des cambriolages qui augmentent dans les autres zones de police ou sont stables.



La dernière colonne du tableau reprend l'importance de la zone Bruno par rapport aux autres zones bruxelloises. Assez logiquement, l'importance de la zone est plus élevée concernant les vols simples, les vols à la tire et tout ce qui concerne les transports en commun, confirmant ainsi la problématique du quartier Nord.

4.3 La criminalité subjective

A côté des données objectives, il est important pour la zone de connaître l'opinion des habitants quant à la sécurité ainsi que leurs attentes. Pour ce faire, un sondage téléphonique est organisé sur base biannuelle. Les derniers résultats datent du deuxième trimestre 2019.

Parmi les 19 situations de criminalité ou de nuisances qui peuvent survenir dans les quartiers, celles qui ont été considérées comme les plus **problématiques** dans la zone sont en 2019 par ordre d'importance :

- la conduite agressive dans la circulation,
- la vitesse non adaptée au trafic,
- les dépôts clandestins et les débris traînant dans la rue,
- les cambriolages
- le parking sauvage

La prédominance des thématiques liées à la circulation et à l'environnement se remarque depuis plusieurs années. Toutefois, pour toutes les thématiques reprises dans le sondage, la proportion de répondants qui les considèrent comme des problématiques de quartier est en diminution par rapport à 2015. Il semble donc que toutes les actions menées en matière de circulation, de cambriolages, de vols dans véhicules ont porté leur fruit. Il convient de poursuivre les efforts en circulation afin de diminuer encore davantage.

En 2019, 69% des personnes interrogées se sentent jamais ou rarement en insécurité contre 11% toujours ou souvent en insécurité. Le sentiment d'insécurité est similaire à celui de 2015 (12%) et est inférieur à celui de 2017 certainement influencé par les attentats.

En 2019, 80% des personnes interrogées estiment que le travail fourni dans la zone est très bon ou bon. L'insatisfaction quant à elle s'élève à 7% et 13% des répondants ne se prononcent pas.

4.4 Les dynamiques contraignantes de l'environnement

Plusieurs évolutions ont des répercussions sur notre organisations policières. En voici les principales.

1. Les évolutions institutionnelles

Dans le domaine institutionnel, nous identifions trois acteurs-clés :

- la police fédérale;
- la justice;
- et la Région de Bruxelles-capitale.

Pour les deux premiers acteurs, une désintégration progressive de la structure existante entraîne un transfert de tâches vers la police locale sans transfert de moyens.



Pour le troisième acteur, il développe progressivement un cadre nouveau pour les 6 zones bruxelloises qui se caractérise par une volonté de coordination accrue et formelle, voire d'intégration.

La police fédérale est une police de deuxième ligne en charge de domaines spécialisés (criminalité grave, organisée et internationale, police des voies de communication, ...), de l'appui spécialisé à la police locale dans le domaine opérationnel et du soutien à la structure intégrée en s'occupant de tâches spécifiques dans le domaine personnel, logistique, IT et financier. Elle souffre d'un manque de moyens qui ne lui permet plus d'accomplir toutes ses missions et tâches. Sur le plan opérationnel, un report progressif de la charge de travail s'opère vers les polices locales, principalement dans les domaines suivants :

- La gestion négociée de l'espace public (maintien de l'ordre) où le mécanisme HYCAP de solidarité entre les services de police, défini par la MFO2bis, a conduit à une augmentation de l'engagement des polices locales ;
- La sécurité publique dans le réseau souterrain de transports en commun et dans les gares ferroviaires où le déficit en personnel de la police fédérale ne lui permet plus d'assurer une présence efficace et efficiente. Cette situation oblige les polices locales à prendre des initiatives et à détourner une partie de leurs effectifs des fonctionnalités de base pour éviter la création de zone de non-droit ;
- Les unités spécialisées d'intervention et d'observation ne sont plus en mesure de remplir l'ensemble de leurs missions. Dans le cadre de la menace terroriste, les polices locales ont dû mettre en place des unités de ce type pour assurer les missions de base dans ce domaine ;
- Et la criminalité organisée dite intermédiaire. L'unité de police judiciaire fédérale (PJF) de l'arrondissement est accaparée par ses missions en matière de terrorisme au détriment de la criminalité grave et complexe sur l'arrondissement. Progressivement, les unités de recherche des polices locales sont amenées à devoir s'occuper de cette criminalité aux dépens de leur tâche de base.

Sur le plan non-opérationnel (personnel, logistique, IT et finances), c'est-à-dire le domaine des activités de support, le constat est similaire. Par faute de moyens, la police fédérale a dû revoir son offre de service dans ce domaine. Cela se traduit par une réduction ou une qualité moindre de cet appui. Il s'agit ici principalement des domaines liés à l'équipement (définition des normes, marchés publics et distribution), à la formation (absence de formation dans certains domaines critiques) et la gestion du personnel (service médical, ...). Cette situation oblige les polices locales à développer dans ces domaines leur propre réponse avec pour conséquence la nécessité d'augmenter les ressources en personnel dans les services de support au domaine opérationnel.

La justice souffre à l'heure actuelle d'un manque de moyens. Le constat est similaire à celui de la police fédérale. Un transfert des tâches s'opère vers la police locale. Le principal est la procédure de traitement policier autonome où finalement les corps de police locale se sont vu attribuer des tâches auparavant accomplies par des substituts du procureur du roi, ceci sans un réel transfert de moyens.

De plus, en 2018, le Président du Tribunal de 1^{er} Instance a, par ailleurs, décidé pour des raisons objectives que le Greffe de Bruxelles, en charge des objets saisis, n'était plus en mesure d'assurer sa mission. Il a simplement décidé de ne plus l'accomplir à charge pour le Procureur du Roi et les services de police dorénavant d'exécuter cette mission. Outre les problèmes de procédures que cette situation engendre pour les futurs procès, c'est à nouveau des moyens en personnel de la police locale qui sont détournés de l'exercice de leur fonction de base.



Par ailleurs, d'une manière générale, il faut constater qu'énormément de directives et circulaires sont produites par le monde judiciaire. Sous l'influence de la Cour européenne, le droit belge se modifie et les personnes bénéficient de plus en plus de garanties de leurs droits au cours de la procédure. Cette évolution légitime oblige à modifier la procédure en droit belge. Avec force circulaire, on explique aux services de police comment il faut maintenant travailler, mais sans se soucier des coûts et de la mise en œuvre pratique. La modification de la procédure d'audition (Salduz) et l'allongement du délai d'arrestation de 24 à 48 heures sont deux exemples concrets où l'application du droit nécessite des investissements conséquents en matériel et en formation qui n'ont pas été pris en compte.

Enfin, le personnel pénitentiaire fait régulièrement grève. Ils sont remplacés par des policiers via le système HYCAP. Ces policiers sont principalement issus de la police locale. Ici encore, le personnel qui remplace les gardiens de prisons n'est plus affecté pour des périodes plus ou moins longues aux tâches de base de la police locale. Aucune avancée n'a été constatée sur la mise en place d'un service minimum pour les gardiens de prison.

La politique d'enfermement évolue également. Les peines ne sont plus ou pas exécutées en prison, mais à domicile sous le système de la surveillance électronique. De même, les libérations sous conditions sont également plus nombreuses. Mais, la surveillance de ces personnes via un suivi régulier, notamment par l'agent de quartier, en revient à la police locale. Ceci à nouveau sans transfert de moyens.

Avec la VI^e réforme de l'Etat, **la Région** s'impose comme un acteur dans le domaine de la sécurité publique. La création de Bruxelles Prévention & Sécurité (BPS) concrétise la volonté régionale d'assumer ce nouveau rôle. Il se traduit par : l'élaboration d'un plan régional global de sécurité et de prévention, la création d'un centre de crise régional, la mise sur pied d'une plateforme des caméras de surveillance de la voie publique, le financement d'un centre de traitement des infractions routières, la création d'une Ecole des métiers de la prévention et de la sécurité et le financement de la structure OSINT de la PJF destiné à suivre, gérer, comprendre et exploiter les flux d'informations virtuels.

Chacun de ces éléments est utile et positif. Cependant, ce sont des instruments qui, pour être utilisés de manière performante, supposent une coordination étroite des six zones de police locale. Cette situation nouvelle posera prochainement la question du financement des instruments nécessaires à cette coordination.

2. ICT, la révolution numérique

L'ampleur et l'impact des évolutions dans le domaine de l'ICT sont loin d'être négligeables. Pour notre zone de police, nous identifions 4 domaines importants d'évolution, à savoir : la numérisation des données, la virtualisation des processus de travail, la virtualisation des relations sociales et la protection de la vie privée. Offrir un service de qualité à la population nécessite que l'organisation policière soit en mesure d'opérer et d'agir dans un environnement dont les dynamiques et les relations entre acteurs sont et seront désormais en grande partie dictées par leur maîtrise de l'ICT.

La numérisation des données et la virtualisation des processus de travail nécessitent une architecture ICT performante. Depuis 2015, la zone de police a rénové en profondeur son système IT. Ses investissements seront poursuivis en 2019. Notre système IT est désormais en mesure de supporter les nouvelles évolutions dont les espaces de travail collaboratif (processus interne) et la présence dans les médias sociaux (accessibilité pour la population et transparence sur le travail policier). L'investissement technique ne suffit pas. La zone a également entamé un vaste programme de formation de son personnel afin de les aider à évoluer au mieux dans ce nouvel environnement de travail.



L'accessibilité de la zone via un site web et les médias sociaux constitue un pilier au niveau de la virtualisation des relations sociales.

Enfin, la zone devra constamment mener une réflexion éthique et déontologique quant à la manière dont ces outils sont utilisés et pour quels objectifs. Cette réflexion est basée sur le respect de la diversité et de droits de l'homme mais aussi sur le respect des normes et directives relatives au GDPR.

3. La notion de sécurité : public >< privé

Suite aux évolutions législatives, le champ d'action des opérateurs privés a été considérablement élargi et se développera encore dans le futur. Les sociétés de gardiennage privé sont devenues des sociétés de sécurité privée où le gardiennage par du personnel ne constitue plus qu'une activité parmi d'autres. Prochainement, ces sociétés seront en mesure de livrer des services complets et complexes que l'on pouvait penser réservés aux services de police. Ainsi, la gestion d'un centre de communication complet avec à la fois les transmissions de radiocommunication et la surveillance par des caméras est un service que les sociétés privées sont capables de rendre.

L'élargissement de ce champ d'action du secteur privé dans le domaine de la sécurité publique va poser pour le service de police la question de l'interaction avec ce nouvel acteur. Interaction à la fois dans la présence dans l'espace (partage des missions de surveillance), mais aussi interaction dans les processus internes à l'organisation (outsourcing de certaines tâches).



5 Déploiement zonal

5.1 Cadre organique >< cadre réel

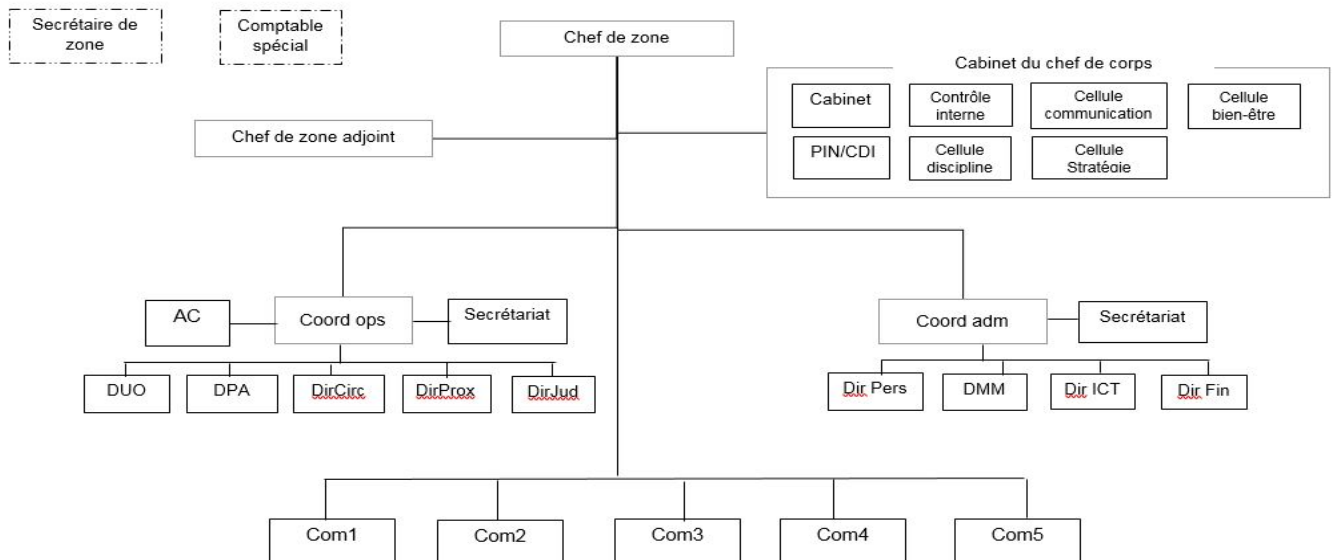
Voici le récapitulatif – cadre organique >< cadre réel -

13/05/2019	Cadre organique	Cadre réel (FTE) + Détachés In	Détachés Out
Cadre opérationnel	856	774,6	16
CDP + CZ	6	5	1
CP	58	61,2	4
INPP	144	104,2	1
INP	544	538,6	8
Agent	105	65,6	2
Cadre administratif	131	145,4	
Calog A	25	28,6	
Calog B	29	28,7	
Calog C	41	53,0	
Calog D	36	35,1	
TOTAL	987	920	16

Cadre réel = Nombre de FTE – détachés OUT + détachés IN

Cadre administratif = statutaires + contractuels + contrats de remplacement

5.2 Organigramme





5.3 Organisation

Le modèle d'organisation de la zone de police est celui d'une organisation adhocratique. C'est un modèle qui est adapté à un environnement dynamique, évolutif et complexe, comme l'est l'environnement urbain densément peuplé de notre zone de police.

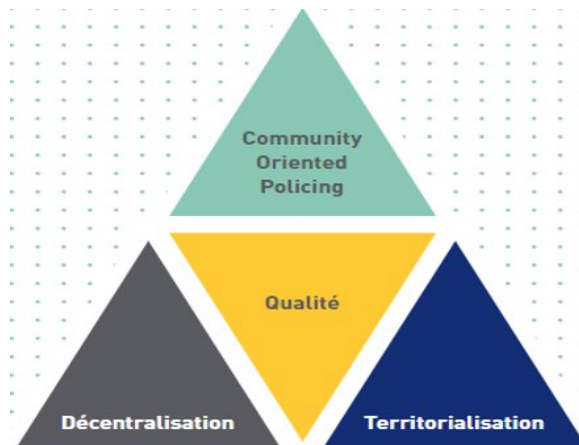
L'organisation adhocratique se caractérise par :

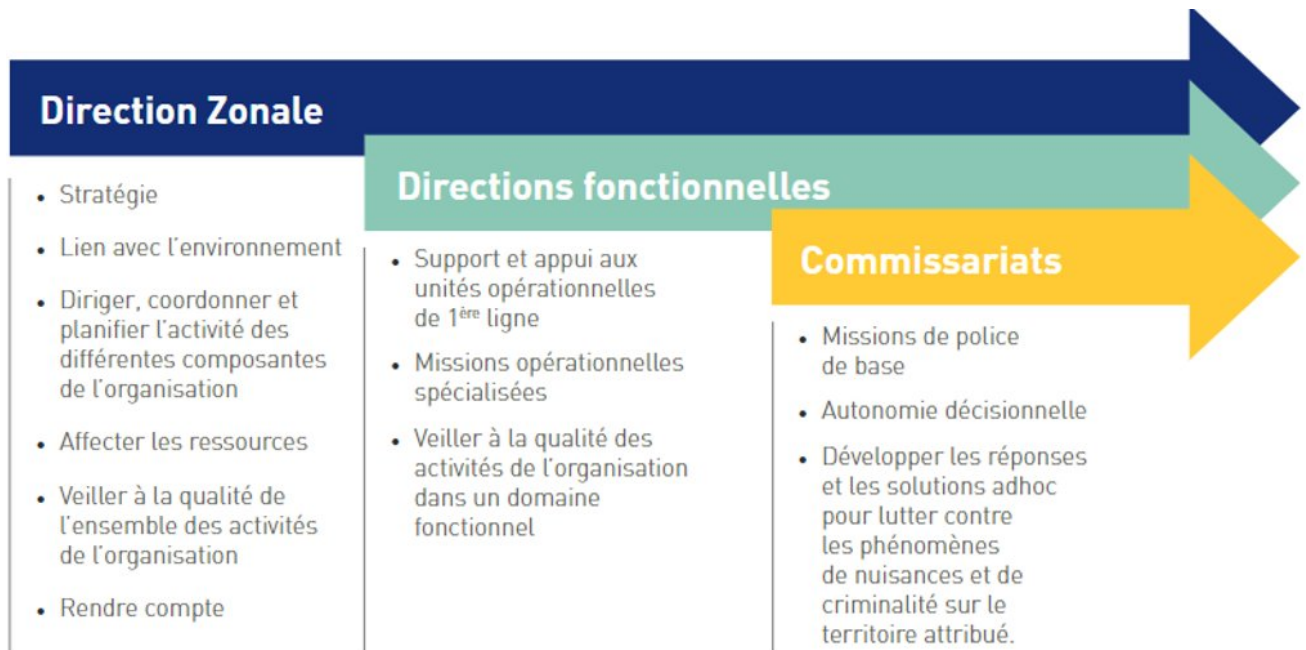
- Une structure horizontale ;
- Un déploiement de la majorité des moyens opérationnels vers les centres opérationnels de première ligne ;
- Une autonomie décisionnelle partielle, mais significative des centres opérationnels de première ligne ;
- Et la capacité de l'organisation de réarticuler constamment ses composantes pour apporter la réponse adaptée à l'évolution de son environnement.

Une organisation adhocratique n'est pas une organisation sans hiérarchie. Au contraire, celle-ci joue un rôle essentiel en :

- Garantissant que chaque composante de l'organisation développe et intègre son action dans le cadre de référence commun et la poursuite des objectifs définis ;
- Organisant la réarticulation des composantes de l'organisation en fonction de l'évolution de l'environnement ;
- Pilotant et monitorant les flux d'activités et de données entre les composantes de l'organisation, de même en ce qui concerne l'autonomie décisionnelle des centres opérationnels de première ligne ;
- Et en veillant à la qualité des flux, des processus et des résultats de l'organisation.

Les principes fondamentaux de notre organisation sont les suivants :





5.4 Normes minimales de fonctionnement

1) Travail de quartier

Date de l'enregistrement des données	Nombre d'habitants (1/1/2019)	Nombre d'agents de quartier selon la norme	Nombre réel d'agents de quartier en fonction	Nombre de postes de police	Capacité sur base annuelle
13/05/2019	200.222 hab.	50	106,4 FTE	5 commissariats de police (y compris cellules société) + koban Brabant	161.728 heures
NORME : 1 agent de quartier pour 4000 habitants La norme est atteinte					

Dans le domaine du travail de quartier, la zone de police compte 106,4 policiers regroupés dans des teams de quartier et le koban Brabant. La zone atteint ainsi la norme de 1 agent de quartier pour 1882 habitants.

Il est à rappeler qu'au démarrage de la zone de police le pilier « proximité » était organisé, faute de moyens, en une entité « inspecteur de quartier » et une autre entité « apostilleur ». Les apostilleurs traitaient les apostilles venant du parquet qui visaient des personnes habitant le territoire des quartiers ; les inspecteurs de quartier quant à eux étaient principalement sur le terrain au contact du public pour effectuer diverses enquêtes au niveau de la population qu'ils avaient à gérer. La zone a depuis plusieurs années (et c'est actuellement encore le cas) opté pour les teams de quartier, regroupant du personnel capable d'effectuer ces deux missions initialement séparées.



A côté des teams de quartier, la zone s'est inspirée du principe des kobans japonais et a créé il y a plus de 10 ans le koban Brabant, installé au sein même du quartier et qui exerce toutes les fonctionnalités de base sur son petit territoire, à l'exception de l'enquête judiciaire spécialisée et les affaires graves de garde. Le personnel a une connaissance parfaite du quartier et y assure une présence journalière visible.

2) Accueil

Date de l'enregistrement des données	Nombre de communes composant la zone	Nombre de postes de police	Nombre d'heures de présence physique dans le point d'accueil central		Capacité sur base annuelle
			Jours en Semaine	WE - fériés	
13/05/2019	3 (Schaerbeek/ Evere / St-Josse-Ten-Noode)	5 commissariats	24	24	28.880 heures
NORME : 12 heures par jour de présence physique dans le point d'accueil central + accessibilité via infrastructure technique et permanence téléphonique					
La norme est atteinte					

En ce qui concerne l'accueil, il est organisé en 24h/24 tous les jours pour les 5 commissariats. Ce sont au total 19 FTE qui travaillent dans les différents accueils.

3) Intervention et surveillance générale

Date de l'enregistrement des données	Nombre minimum d'équipes d'intervention / garde		Capacité sur base annuelle
	Nombre	Heures de mise en œuvre	
13/05/2019			
Commissariat 1	2x2 int + 1x3 garde	24h/24h	101.840 heures
Commissariat 2	1x2 int + 1x2 garde	24h/24h	62.320 heures
Commissariat 3	1x2 int + 1x2 garde	24h/24h	57.760 heures
Commissariat 4	1x2 int + 1x2 garde	24h/24h	66.880 heures
Commissariat 5	1x2 int + 1x2 garde	24h/24h	63.840 heures
BTA	2x2	24h/24h	50.160 heures
BST	1x2 1x3	7h-24h semaine 8h-24h we	50.160 heures
Total	10 équipes int + 5 garde		452.960 heures (298 FTE)
NORME : 1 équipe 24h/24h + 1équipe de pointe 84h/semaine			
La norme est atteinte			

Les équipes de première ligne en matière de circulation sont intégrées au niveau de la 7^{ème} fonctionnalité. L'encadrement de ces différents services n'est pas pris en considération.

BST : Brigade de sécurisation des transports en commun

BTA : Bijstand team / team d'appui



L'intervention sur le territoire de la zone de police est décentralisée sur les 5 commissariats. La volonté d'instaurer une polyvalence au sein des brigades d'intervention et de garde est toujours présente. C'est ainsi que des patrouilleurs doivent régulièrement entrer dans un pool d'actants permettant de développer ainsi leurs compétences en matière de gestion de dossiers judiciaires et d'enregistrement des plaintes.

A côté de ces équipes d'intervention, la BST est chargée de la sécurisation du réseau des transports en commun de surface, en ce compris les arrêts.

Les équipes BTA, considérées comme des équipes de première ligne, viennent aussi en appui aux équipes d'intervention des commissariats. Elles sont davantage orientées vers les phénomènes zonaux, la proactivité ainsi que les interventions plus délicates (unités d'assistance spécialisées- UAS) nécessitant des compétences particulières.

La zone de police est pourvue, dans le cadre des fonctionnalités intervention et garde, d'un OPA de permanence, d'un officier de semaine ainsi que d'une équipe de superviseurs. L'OPA de permanence assure son rôle en cas de circonstances exceptionnelles durant les nuits de semaine ou les WE et jours fériés. L'officier de semaine assure une mission de contrôle du fonctionnement général et est appelable en appui de l'OPA de permanence lors d'affaires graves, nécessitant du personnel de direction supplémentaire pour assurer la coordination de l'évènement.

Les superviseurs veillent quant à eux à la qualité de l'intervention sur le terrain et le contact avec le public. Cette fonctionnalité dépend de la direction de la police administrative. Les personnes qui sont affectées à cette fonctionnalité sont tous du grade de CP ou INPP. Ils circulent à bord d'un véhicule spécialement équipé pour cette mission et doivent s'occuper de coordonner certaines actions sur le terrain, superviser la qualité et la technicité des interventions.



4) Assistance aux victimes

Date de l'enregistrement des données	Disposition d'un collaborateur spécialisé	Description du système de rappel permanent		Capacité sur base annuelle
		Système réglé au sein de la zone	Coopération avec d'autres zones	
15/03/2019				
	AC : 3 FTE	X		4.560 heures
	SAPV : 9,4 FTE	X		14.288 heures
Total	14,2 FTE			18.848 heures
NORME : 1 collaborateur spécialisé rappelable en permanence				
La norme est atteinte				

Le SAPV (Service d'Assistance policière aux victimes) a pour mission d'informer et de porter assistance à la victime et/ou à ses proches. Sont reçues notamment les victimes de vol, agression, arrachage de sac, car-jacking, home-jacking, violence sexuelle, maltraitance, vol par ruse, vol à la tire, escroquerie, vol avec effraction, harcèlement, vol à main armée, violence conjugale et familiale, ainsi que les victimes par ricochet et les témoins d'homicide, suicide, disparition, ... Pour chaque prise en charge, le SAPV travaille sur base des besoins et souhaits de la victime ou encore, à l'initiative de l'autorité judiciaire, et ce, dans les limites de ses compétences. Cette assistance est toujours donnée dans une perspective d'autonomisation de la personne. Elle est subordonnée à la situation particulière de chaque victime et l'intervention se situe à différents niveaux, à l'exclusion de toute thérapie et prise en charge psychologique.

Les assistants de concertation (AC) ont pour mission d'être le lien entre la population et la police et d'améliorer les relations entre ces deux entités et ce, en développant différents actions et projets, en créant des partenariats et en intervenant en situation de crise.

La mission AVAP (assistance aux victimes et appui aux policiers) est une tâche d'assistance policière aux victimes en appui aux policiers s'effectuant 24h/24. En effet, lorsqu'un de nos policiers se sent démuni devant une situation psychologiquement difficile, que ce soit pour lui-même ou vis-à-vis de la victime, il/elle peut, faire appel à ce service. Citons par exemple l'appel à ce service lors de la recherche urgente d'un logement pour la population victime d'un sinistre (incendie, explosion, ...), l'annonce de mauvaises nouvelles à une famille, Ce service est assuré par les assistants de concertation et quelques membres du SAPV.



5) Recherche et enquête

Date de l'enregistrement des données	Effectif global du corps (C.O.)	Effectif cadre opérationnel	Forme d'organisation		Capacité « recherche » annuelle
			Service recherche et enquête (membres fixes) – FTE ops	Capacité flexible pour la recherche et l'enquête	
15/03/2019	987	CO : 856 Cadre réel : 774,6 FTE			
Recherche locale au sein des 5 commissariats			30,6	/	46.512 heures
Brigade judiciaire centralisée			38	/	57.760 heures
Direction judiciaire (non compris CIA=2FTE)			14,8	/	22.496 heures
Total			83,4	/	126.768 heures
EPO -			17,1	/	25.992 heures
NORME : 10% de l'effectif opérationnel pour les corps dont l'effectif global ≥230					
La norme est atteinte : 10,8% du cadre réel opérationnel et 13% du cadre opérationnel quand on prend en compte l'EPO.					

L'organisation de la fonctionnalité recherche à deux niveaux, c'est-à-dire 5 unités décentralisées (une recherche locale par commissariat) et une unité centralisée (la Brigade Judiciaire Centralisée) appuyées par une unité de support (Direction Judiciaire et le carrefour d'information local), est un choix fondé sur les trois principes fondamentaux de notre organisation policière : la décentralisation, la territorialisation et la police orientée vers la communauté. Alors que les sections de recherche des commissariats locaux sont principalement orientées sur les phénomènes spécifiques touchant leur territoire, la BJC est orientée vers les phénomènes touchant l'ensemble de la zone de police. L'action de ces deux niveaux est coordonnée par la direction judiciaire (Dirjud) avec l'appui du CIL qui est plus spécifiquement en charge de la gestion de l'information policière opérationnelle. L'action de la fonctionnalité judiciaire est également structurée sur deux axes : le community policing et l'information led policing. La direction judiciaire veille à implémenter au sein des unités de recherche de la zone les systèmes de travail conformément aux dispositions légales en vigueur.

Essentiellement coordonné par la direction judiciaire, le Projet « Gestion de l'Information Policière » a pour objectif d'améliorer le suivi et le pilotage des flux d'information, d'améliorer l'exploitation de l'information récoltée et de développer notre expertise et nos moyens de recherche dans le domaine virtuel. Dans ce cadre-là, l'accent est placé sur les thématiques suivantes : l'implémentation du module GES au niveau judiciaire, l'optimisation de la gestion des documents dans l'ISLP, la participation au projet Osint dans les locaux de la police fédérale, la création d'un service orienté vers l'optimisation du cycle du renseignement.



Le développement de l'EPO au sein de la zone est en lien avec le transfert de tâches de la Justice vers les polices locales.

6) Maintien de l'ordre public

Système de permanence OPA / OPJ	OPA	Oui	Dans un accord de coopération interzonale	Non
	OPJ	Oui	Dans un accord de coopération interzonale	Non
Enregistrement effectué le 15/03/2019				
NORME : 1 Officier de police administrative (OPA) joignable et rappelable en permanence La norme est atteinte				

Cf le point 5.3.3. : les permanences et l'appui aux intervenants.

7) Les services de circulation – 7^{ème} fonctionnalité de base.

L'objectif de ces services est de garantir la mobilité générale, la fluidité du trafic et la sécurité routière. Ces services s'organisent à 3 niveaux. La Direction de la circulation est ainsi chargée de la gestion générale de la « fonctionnalité roulage » à travers l'entièreté du corps de police. C'est elle qui donne les lignes directrices pour l'ensemble du territoire zonal.

Le service trafic centralisé est un service centralisé, dépendant de la direction de la circulation et comprenant plusieurs sections spécialisées en matière de roulage telles que la section motards, la section cycliste, la section radar et une section constat d'accidents de roulage.

Au niveau de chaque commissariat, un service trafic local, composé principalement d'agents de police, s'occupe de l'application des objectifs fixés par la direction de la circulation, de la gestion des voiries lors d'événements, du respect des contrats de mobilité, de la surveillance aux abords des écoles et de la voie publique en général.

Nombre de FTE : ops+calog : 63,9 FTE
Capacité sur base annuelle : 97.128 heures



8) Autres services opérationnels

Services	Mission	FTE 15/3/2019	Capacité annuelle
Lois sociales et environnement	<ul style="list-style-type: none"> - permettre le développement des commerces conformément aux lois et règlements - assurer la cohabitation entre commerces et citoyens - assurer la tranquillité, sécurité et salubrité publique 	25,5	38.760 heures
Famille-jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> - s'occupe des enquêtes familiales ordonnées par le parquet et le juge de la jeunesse. - suivi des problématiques : décrochage scolaire, conflits familiaux, fugues, disparitions, ... 	18,3	27.816 heures
DPZ (dispatching zonal)	- Assure les missions de call-taking et dispatching	28	42.560 heures
Canine	- fournit un appui spécialisé aux unités sur le terrain : sécurisation générale, recherche stupéfiants / cash, maintien de l'ordre publique, ...	14,3	21.736 heures
Cellule prévention / techno-prévention	<ul style="list-style-type: none"> - donner des conseils en matière de techno-prévention - développer la stratégie en matière de prévention et de partenariat 	4	6.080 heures



5.5 Missions et tâches à caractère fédéral

Directive contraignante	Commentaires
<p>Accord provisoire entre les zones de police locale de l'Arrondissement judiciaire de Bruxelles et les services de la police fédérale pour la recherche d'une méthodologie de gestion correspondant à la spécificité bruxelloise des tâches policières prévues par le législateur dans le cadre de l'article 23 de la loi sur la fonction de police. (9/12/2010)</p>	<p>La zone de police fournit 2 inspecteurs de police par jour du lundi au vendredi et ce, à raison de 8 heures de travail par inspecteur en moyenne.</p> <p>L'investissement zonal est de ce fait estimé sur base annuelle à une moyenne de 4160 heures par année, couvrant ainsi 52 semaines.</p>
<p>Directive ministérielle du 03 avril 2002 relative à la gestion de la capacité en personnel et à l'octroi de renfort par la police locale lors des missions de police administrative. (MFO2, actualisée par la MFO2 bis du 28/01/2003, puis au 1/1/2018)</p>	<p>Alors que la MFO2bis en vigueur jusqu'au 31 décembre 2017 inclus se limitait à des taux de disponibilité de 4% (montant à maximum 7% lors des journées de pic), le nouveau niveau de disponibilité est porté aux seuils suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Max 7% des effectifs disponibles (cadre Ops + dét Ops PolFed) si préavis > 96 heures = 45 MP • Max 4% si préavis entre 24 et 96 heures = 26 MP • Si pic, alors 10% = 64 MP • Si préavis < 24 heures : 0% <p>La zone de police participe à toutes les formations dispensées par la police fédérale en la matière et prévoit de former annuellement tout le personnel de l'intervention au mode d'intervention classique, aux cocktails molotovs et au module gaz.</p> <p>La zone de police peut aussi compter sur l'appui du Dirco BXL aux zones grâce à la mise à disposition de drones.</p>
<p>Directive commune des Ministres de l'Intérieur et de la Justice du 14 juin 2002, relative à la gestion de l'information de police judiciaire et de police administrative (MFO3)</p>	<p>Il existe au sein de la zone de police des directives précises quant à l'exécution correcte de la mission d'information pour les thématiques suivantes :</p> <p>Gestion de l'information « RIR » (PV, information douce ou rapport confidentiel aux magistrats)</p> <p>Annnonce des actions ou opérations via le CIL (carrefour d'information local) vers le CIA.</p> <p>Coordination des enquêtes via le système «DOS »</p> <p>Le bulletin de recherche et d'information (BRI).</p> <p>La photothèque locale.</p> <p>Portrait robot.</p> <p>Des directives supplémentaires en application de la MFO3 sont diffusées à cadence régulière en vue de son implémentation au sein de la zone. Il est tenu compte ici des capacités réalistes d'assimilation des services opérationnels.</p> <p>La MFO3 est directement consultable par chaque policier via le service « INTRANET » de la zone de police.</p>



Directive Col 8 / 2005	La directive col 8 est implémenté à 100 % au sein de la zone. Chaque commissariat a été pourvu de 2 policiers du grade de CP et /ou INPP, assurant la gestion des dossiers EPO et PVS. Un contrôle de qualité des Pv's est de ce fait automatiquement garanti au sein des 5 unités décentralisées. Au niveau de l'état-major une cellule centralisée a été créée au sein de la direction stratégie. Elle est le point de contact avec les autorités judiciaires et assure également un contrôle de qualité général en la matière. Cette cellule organise aussi des réunions mensuelles avec les unités décentralisées et assure en même temps les formations internes utiles en la matière.
Directive ministérielle relative aux missions à caractère fédéral à exécuter par la police locale lors des missions de protection spéciale des personnes et des biens mobiliers et immobiliers (MFO5)	En fonction des circonstances, la zone fournit l'effectif nécessaire.
Directive commune et contraignante MFO6 des Ministres de la Justice et de l'Intérieur relative au fonctionnement et à l'organisation des carrefours d'information de l'arrondissement. (CIA)	Au sein de la zone de police a été créé un carrefour d'information locale (CIL) qui regroupe les « SITREP» (rapports d'information sur les évènements qui se sont passés sur le territoire pendant les dernières 24 heures) de toutes les composantes du corps. Ces informations sont envoyées tous les jours au CIA de manière automatisée. Le CIL réalise un premier traitement de l'information afin de faciliter le travail du CIA et d'augmenter la synergie entre les deux niveaux. La zone met à disposition du CIA, 1 FTE, soit une capacité annuelle de 1520 heures.
FIPA / BOB	La zone de police participe à toutes les actions FIPA / BOB organisées par la Police Fédérale.
CIC	La zone de police a détaché, conformément aux accords en la matière, 1 CP.

5.6 Action spécifique demandée par une commune de la zone

La zone effectue une mission spécifique demandée par la commune de Schaerbeek pour laquelle une contribution financière supplémentaire est fournie en plus de la dotation normale. Une Convention a été signée en juin 2016 entre la commune de Schaerbeek et la zone de police relative à une subvention spécifique visant à soutenir la lutte contre la « fraude sociale » dans le cadre du contrat de quartier Pogge. Cette convention se traduit par l'engagement de deux inspecteurs de police spécialement dédiés à la lutte contre les fraudes au domicile durant la période septembre 2016 – décembre 2020.

La collaboration devrait se poursuivre au-delà de 2020 pour d'autres quartiers de la commune de Schaerbeek.



6 Les attentes et priorités des partenaires

6.1 La Police fédérale et le PNS

Les plans zonaux de sécurité s'inscrivent dans un cadre stratégique plus large. Un alignement avec le Plan National de Sécurité (PNS), issu de la Note Cadre, est prévu conformément à l'article 37 de la LPI. Or, le PNS 2016-2019 expire le 31 décembre 2019. Ce présent PZS ne peut donc pas directement s'inspirer du PNS. Toutefois, le DirCo de Bruxelles, membre du conseil zonal de sécurité et représentant de la police fédérale, a transmis ses priorités pour l'ensemble de l'Arrondissement de Bruxelles Capitale.

Thématiques et phénomènes prioritaires au niveau du DirCo Bruxelles :

1) LES PHÉNOMÈNES PRIORITAIRES

- Les cambriolages et les vols dans habitation : élaboration d'une image affinée du phénomène ou de la figure au niveau de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles et déclinaison par quartier.
- Les vols simples et les vols à la tire : élaboration d'une image régionale du phénomène par zone de police et parallélisme du phénomène au niveau des Transports en commun. Développer des projets de sensibilisation en matière de prévention, et plus particulièrement par rapport aux vols simples et à la tire dans les lieux publics : conjointement avec la zone de police concernée et les services de prévention, mener des actions récurrentes et / ou permanentes et ce, pour les 2 phénomènes.

2) AMÉLIORER LA GESTION DE L'INFORMATION

- Continuer à améliorer la position d'information en matière d'ordre public, sur les événements et manifestations planifiés ou non.
- Développer une approche administrative de lutte contre la criminalité organisée par quartiers en mettant l'accent sur les outils administratifs mais également sur les structures utilisées par les organisations criminelles (horeca, night-shop, ...) en partenariat avec le BPS, et notamment par la contribution au projet PAALCO.
- Améliorer la qualité de l'encodage des données ISLP : un encodage correct, complet et précis des données enregistrées est de la plus grande importance pour la réalisation des analyses, et des produits hebdomadaires / mensuels de la DCA, mais aussi pour répondre aux demandes issues des différents partenaires.

3) LUTTE CONTRE L'EXTRÉMISME ET LE RADICALISME VIOLENT ET CONTRE LES PHÉNOMÈNES CRIMINELS DE SOUTIEN DE CEUX-CI.

Dans le cadre du suivi des objectifs du Plan Canal, continuer à lutter contre les phénomènes qui soutiennent le terrorisme (stupéfiants, armes, faux documents et économie illégale).



Thématiques et phénomènes prioritaires au niveau de la PJF Bruxelles :

1) LES PHÉNOMÈNES CRIMINELS

- Terrorisme ou extrémisme violent
- Criminalité informatique (hacking, vol de données informatiques, sabotage)
- Traite des Êtres humains

2) THÈMES TRANSVERSAUX

- Utilisation des médias sociaux comme moyen de communication auprès des criminels (contre-stratégie) mais aussi forum pour le recrutement des victimes de la TEH, trafic de personnes, pornographie infantile, escroquerie (lover boy digitaux), radicalisme, mobilisations (manifestations, cyber activisme).
- Internet en tant que contre-stratégie : nouvelles possibilités pour les criminels de se protéger (dark net, cryptage, bitcoins, Voip, cloud computing, ...)
- Trafic illégal via réseau de transport national (chemins de fer, routes, navigation intérieure) et connectivité entre les réseaux.

6.2 Le Parquet de Bruxelles

Soutien du parquet pour les phénomènes bruxellois émergents au niveau local ou supra-local :

- Phénomènes nécessitant une approche intégrée et intégrale
- L'axe reliant les quartiers des gares du Nord et du Midi via une approche intégrale et intégrée impliquant entre autres les zones de police Nord, Bruxelles capitale Ixelles et Midi.

Soutien du parquet pour les priorités des Plans zonaux de sécurité.

6.3 La Région Bruxelloise

Le plan Régional de sécurité, d'application pour la période 2017-2020, a retenu au total 10 thématiques prioritaires, à savoir :

1. **Atteintes à l'intégrité de la personne** en mettant l'accent sur la violence dans l'espace public, les violences intrafamiliales, les discriminations et crimes de haine.
2. **Polarisation et radicalisation** avec pour objectif d'offrir un soutien aux communes et zones de police bruxelloises en termes de ressources, d'expertise, de relais et de coordination, d'optimiser les actions locales par une approche intégrée et intégrale et de renforcer l'analyse de l'image de ces phénomènes.
3. **Drogues et assuétudes** : l'approche policière devra s'orienter en priorité sur l'offre, le commerce et la vente, la production à échelle professionnelle (cannabis, drogues synthétiques et nouvelles substances psychoactives), l'importation et exportation de cocaïne et l'approvisionnement des marchés locaux.
4. **Traite et le Trafic des êtres humains** avec comme phénomènes prioritaires : les marchands de sommeil, l'exploitation domestique, l'exploitation de la mendicité, le proxénétisme et la prostitution.
5. **Atteintes aux biens** et tout particulièrement les cambriolages, les vols par ruse, les vols dans les voitures, les vols avec violence, les vols de vélo, les vols à la tire, les vols à l'étalage, les graffitis, la destruction des abribus et du mobilier urbain et les recels.
6. **Mobilité et sécurité routière** avec comme objectifs prioritaires : réduire les vitesses excessives et inadaptées, augmenter le port de la ceinture de sécurité et l'usage correct des dispositifs de retenue pour enfants et du casque à vélo, réduire la conduite



sous influence d'alcool ou de drogue, valoriser et stimuler les comportements prudents et anticipatifs et réduire les comportements dangereux et inadaptés, protéger les usagers vulnérables, rendre les routes intrinsèquement sûres, améliorer la chaîne contrôle-sanction, améliorer la connaissance des accidents corporels et de leurs circonstances, ancrer la sécurité routière dans la culture et les structures politiques et administratives et développer une approche particulière « transports en commun ».

7. **Environnement et incivilités** dont les mesures viseront à améliorer la qualité et le cadre de vie, protéger l'environnement et les ressources naturelles et de la biodiversité, diminuer la fraude environnementale et prévenir la maltraitance des animaux.
8. **Criminalité financière et cybercriminalité** en s'orientant prioritairement sur la fraude à l'impôt sur les revenus, la fraude organisée à la TVA et la fraude sociale.
9. **Criminalité organisée et trafic de biens frauduleux** afin de réduire les risques liés aux vols et trafics de biens illégaux et tout particulièrement d'armes à feu, et qui présentent un caractère organisé et systématique.
10. **Gestion de crise et résilience** qui met l'accent sur la formation, la communication, la coopération et la mise en place d'un centre de communication et de crise.

6.4 Les autorités communales

Les thématiques prioritaires de la zone de police ont été discutées au sein du collège de police. Les débats ont mené à un consensus qui est repris au niveau de la matrice de décision.

6.5 La population

Les attentes de la population ont été reprises au niveau du point 4.3 et la présentation des résultats du sondage auprès de la population.

7 La matrice de décision

Une matrice de décision permet de résumer les différents phénomènes présents sur le territoire de la zone et les différentes thématiques transversales ainsi que les attentes des différents partenaires par rapport à ceux-ci. La stratégie d'action de la zone peut ainsi être mise en évidence et certaines thématiques, rendues prioritaires, font l'objet d'un plan d'action particulier. Pour rappel, les thématiques reprises dans le cadre d'un travail régulier sont aussi suivies de façon régulière et des actions ou opérations sont mises en place en cas de nécessité, la procédure de travail ayant été développée. Dans le cadre d'une thématique liée à un plan d'action, l'objectif est davantage de développer et mettre en place une procédure de travail.



8 Les objectifs stratégiques

Au niveau de la criminalité, la zone de police désire s'investir pour les années à venir dans des thématiques transversales et développer des approches intégrales et intégrées aussi bien au niveau de certains quartiers plus à risques que de groupes d'auteurs polycriminels. L'objectif poursuivi n'est pas d'abandonner les phénomènes criminels en tant que tels. Ils continueront à faire l'objet d'un suivi régulier et d'une réaction rapide en cas de recrudescence.

La sécurité routière constitue, comme c'était déjà le cas dans le PZS 2014-2019, une priorité zonale. Les attentes notamment de la population sont importantes en la matière. L'objectif est de poursuivre les efforts en la matière tout en améliorant la qualité de l'action.

8.1 Le développement d'une approche multidisciplinaire en matière de criminalité

8.1.1. Lutter contre l'insécurité dans certains quartiers de la zone en développant une approche multidisciplinaire (prévention, provention, partenariat, réaction, suivi, communication). L'accent sera mis dans un premier temps sur :

- le quartier Nord avec la poursuite du plan d'action Nord, notamment en partenariat avec la police fédérale, les administrations communales concernées et le parquet.
- le quartier des Diablotins sur la commune d'Evere.

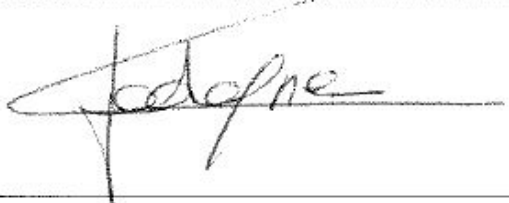

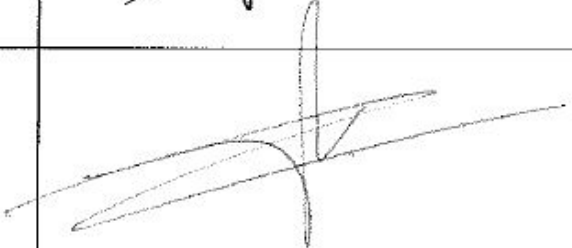
8.1.2. Le développement d'une approche multidisciplinaire des groupes d'auteurs via le projet targetting.

8.2 Le renforcement de la sécurité routière et plus particulièrement les axes suivants :

- 8.2.1.** Accidents de la circulation (analyse et s'attaquer aux réelles causes, amélioration de la prévention),
- 8.2.2.** Verbalisation en matière de thématiques prioritaires – vitesse, feux rouges, GSM, conduite sous-influence, ceinture (quantité et surtout qualité sur base d'axes prioritaires dans le temps et dans l'espace, développer la prévention),
- 8.2.3.** Stationnement asocial (qualité et axes prioritaires + prévention)



9 Approbation du plan

Pour prise de connaissance de ce qui précède et accord sur le présent projet de plan zonal de sécurité	
Date de la séance	10/10/2019
Membres du Conseil Zonal de Sécurité	Signatures
Bourgmestre ff de la commune de Schaerbeek – présidente du collège de police Mme C. Jodogne	
Premier Substitut du Procureur du Roi de Bruxelles Mr T. De Wolf	
Chef de corps Mr F. Dauphin	
DirCo Bruxelles Mr L.Ysebaert	